



Projet Passerelle himalayenne

Lac de Guerlédan

Bilan de la Participation par Voie
Electronique du Public (PPVE)

Synthèse des observations du public et
réponse du maître d'ouvrage

Décembre 2024

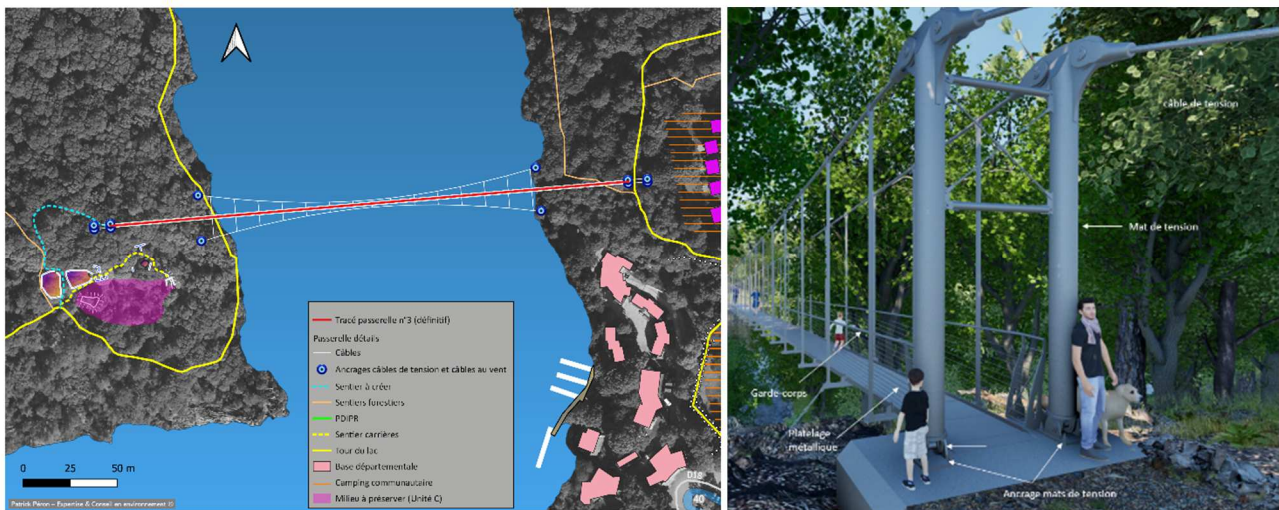
PASSERELLE HIMALAYENNE – CONCERTATION DU PUBLIC

RAPPEL DU PROJET MIS EN CONCERTATION

Le projet consiste à réaliser une « passerelle himalayenne » de 275 mètres de long et 1,20 mètre de large (Pont léger suspendu métallique, fixé seulement aux deux extrémités) de part et d'autre de deux rives du lac de Guerlédan entre les communes de Caurel (22) et de Guerlédan (22).

Les objectifs :

- Permettre aux randonneurs effectuant le tour du lac (complet ou partiel) de gagner 5,34 km par rapport au contournement de l'anse de Landroanec en reliant directement le Bois de Caurel au pôle d'activités touristiques du Rond-Point du Lac
- Créer une nouvelle boucle (1h 20 mn) autour de l'anse en partant de la base nautique.
- Renforcer l'intérêt et l'attractivité du lac de Guerlédan en mettant en valeur cette portion de paysage et faire de la passerelle le motif de visite principal



Le volet financier :

- **1 534 798 € HT pour la passerelle**, dont 1 370 355 € de travaux et 164 443 € de Maitrise d'œuvre
- **441 340 € HT** pour les travaux voies d'accès, parking, cheminements, plantations, sécurisation
- **Total projet : 1 976 138 € HT**

Le calendrier :

- **Juin 2024** : réunion publique de présentation du projet
- **Juillet à octobre 2024** : phase réglementaire
- **Janvier à juin 2025** : phase travaux
- **Juillet 2025** : inauguration de la passerelle

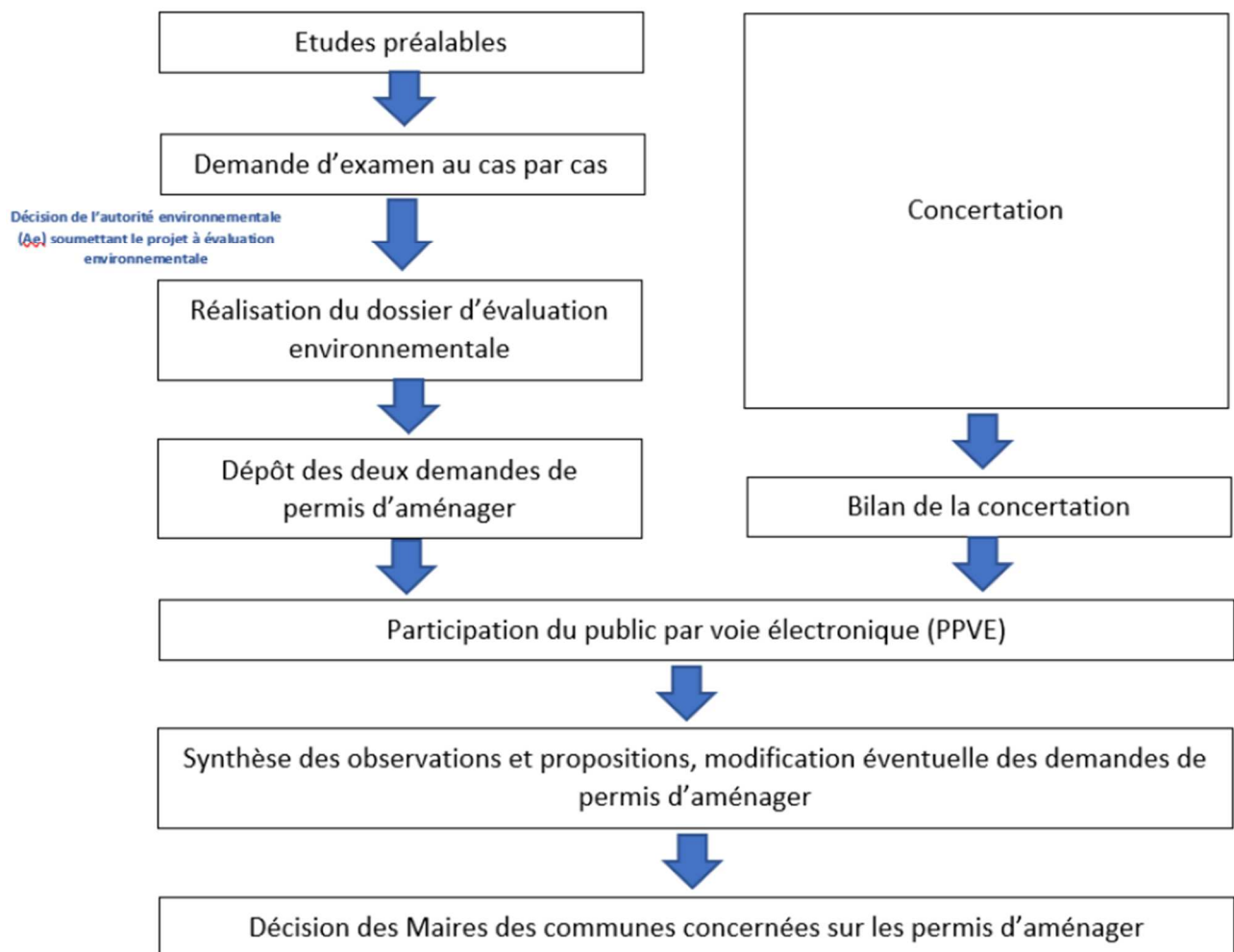
CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Le projet a fait l'objet d'une concertation publique dont le bilan a été réalisé et est apporté dans le dossier mis à disposition du public.

En application de l'article L123-19 du code de l'environnement, les projets non soumis à enquête publique en application de l'article L123-2 du code de l'environnement, donc le projet de passerelle himalayenne, doit être mis en ligne en vue de la participation du public par voie électronique (PPVE).

Cette procédure intervient après avoir élaborer le dossier d'évaluation environnementale ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité environnementale. Cet avis est contenu dans le dossier mis à disposition du public.

Insertion de la participation du public dans la procédure du projet de Passerelle Himalayenne – Lac de Guerlédan :



ORGANISATION DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

La Participation du Public par Voie Electronique intitulée « **CAUREL et GUERLÉDAN : PPVE - projet de création d'une passerelle himalayenne au-dessus du Lac de Guerlédan entre les communes de Caurel et Guerlédan** » a été organisée du lundi 14 octobre 2024 à 9h00 au vendredi 15 novembre 2024 à 17h00 :

→ via la plateforme « registre-dematerialise.fr » : Le registre dématérialisé était accessible 24h/24h durant toute la période d'ouverture de la participation du public par voie électronique (PPVE) via l'accès suivant <https://www.registre-dematerialise.fr/5634/>

Le lien vers le registre dématérialisé a été publié sur le site internet de la mairie de Guerlédan et sur le site de la préfecture des Côtes d'Armor car la mairie de Caurel n'a pas de site internet.

→ Le dossier de présentation du projet en version papier et/ou numérique ainsi qu'un registre papier ont également été mis à disposition dans chacune des mairies concernées par le projet sur la période d'ouverture :

Mairie de Caurel

Le Bourg - Rue Roc'h Hell
22530 CAUREL

Jours et heures d'ouverture au public :
- du mardi au samedi de 9h30 à 12h00

Mairie de Guerlédan (Mairie déléguée de Mûr-de-Bretagne)

2 Rue Sainte-Suzanne, Mûr-de-Bretagne
22530 GUERLÉDAN

Jours et heures d'ouverture au public :
- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h15 et de 13h45 à 17h00.

Affichage

13 panneaux d'enquête ont été posés sur les communes de Caurel et Guerlédan le 24/09/2024

- 1 GUERLEDAN / Mûr de Bretagne : Place Sainte Suzanne
- 2 GUERLEDAN / Mûr de Bretagne : Les Halles, rue de l'Eglise
- 3 GUERLEDAN / Mûr de Bretagne : Entrée Intermarché, Rue Michelle Le Brun
- 4 GUERLEDAN / Mûr de Bretagne : Parking de la Gare, Rue de la Gare
- 5 GUERLEDAN / Mûr de Bretagne : Parking du rond-point, Rue du Lac
- 6 GUERLEDAN / Mûr de Bretagne : Bois du Cornec
- 7 GUERLEDAN / Mûr de Bretagne : Parc Aventure, sortie parking
- 8 GUERLEDAN / Mûr de Bretagne : Plage de Landroanec
- 9 CAUREL : Route de la Presqu'île, Beau Rivage
- 10 CAUREL : Parking de la Mairie
- 11 CAUREL : Parking de la Gare
- 12 CAUREL : Bois de Caurel, Site des anciennes carrières d'ardoises
- 13 CAUREL : Bois de Caurel, Sentier tour du Lac en bordure du lac

7 affiches d'avis d'enquête publique ont été posées sur les communes de Caurel et Guerlédan, et au siège de Loudéac Communauté le 24/09/2024 :

- Loudéac communauté Bretagne centre – 4/6 boulevard de la gare – 22600 LOUDEAC
- Office de Tourisme Bretagne centre Guerlédan – 1 place de l'église – Mûr de Bretagne – 22530 GUERLEDAN
- Office de Tourisme Bretagne centre Anse de Guerlédan – 106 rue du Lac - Mûr de Bretagne – 22530 GUERLEDAN
- Office de Tourisme Bretagne centre Beau Rivage – Beau Rivage – 22530 CAUREL
- Mairie de Guerlédan – 2 rue Sainte-Suzanne – Mûr-de-Bretagne – 22530 GUERLEDAN
- Salle des fêtes de Guerlédan – Rue du Pont de fer - Mûr-de-Bretagne – 22530 GUERLEDAN
- Mairie de Caurel – Rue Roc'h Hell - 22530 CAUREL

Publications dans les annonces légales de 2 journaux diffusés dans le département des Côtes d'Armor :

- Ouest France, le 23/09/2024
- Télégramme, le 23/09/2024

CAUREL et GUERLÉDAN : PPVE - projet de création d'une passerelle himalayenne au-dessus du Lac de Guerlédan entre les communes de Caurel et Guerlédan



La communauté de communes Loudéac Communauté Bretagne Centre, représentée par Monsieur Xavier HAMON, située 4/6 Boulevard de la Gare, 22600 LOUDEAC, travaille à la construction d'une passerelle himalayenne au-dessus du Lac de Guerlédan entre les communes de Caurel et Guerlédan. Une évaluation environnementale a été réalisée et deux demandes de permis d'aménager sont déposées sur les communes concernées.

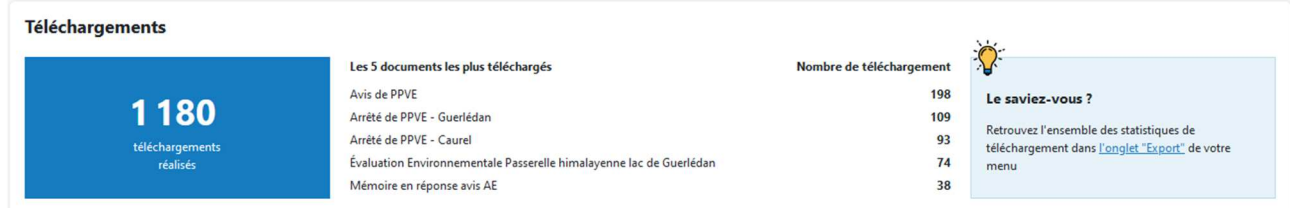
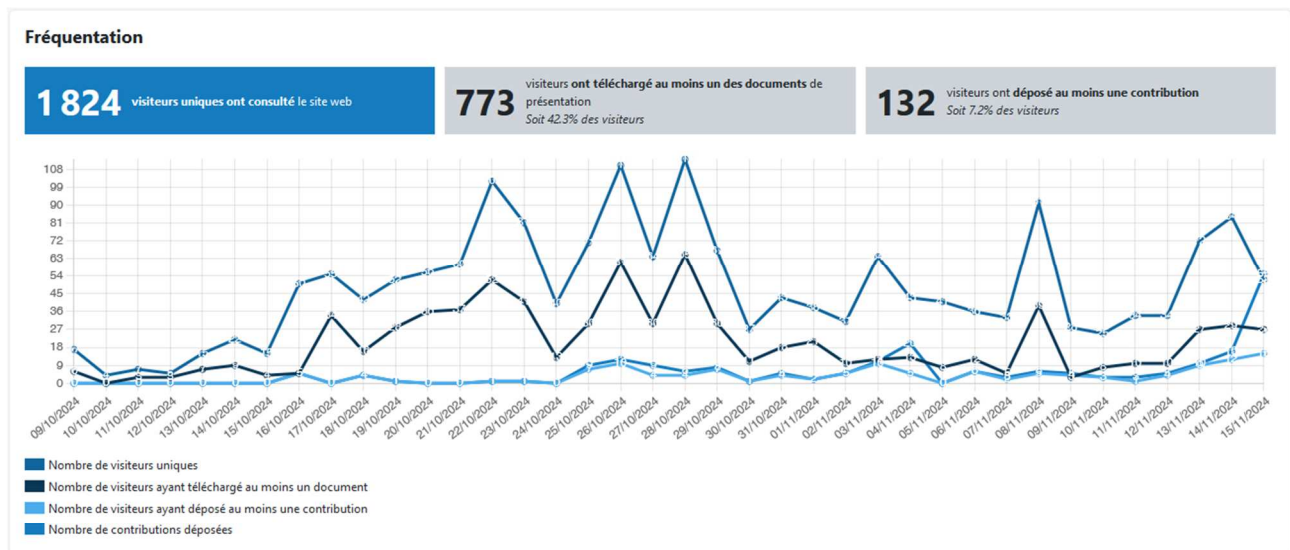
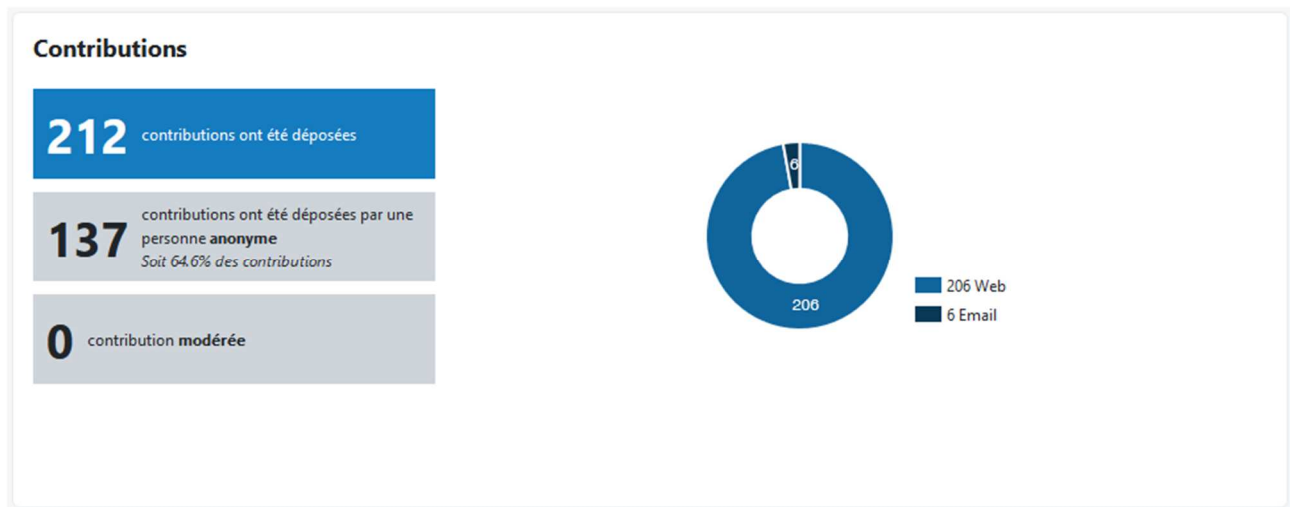
Une procédure de participation du public par voie électronique (PPVE) est organisée afin de recueillir les observations du public sur le projet de création d'une passerelle himalayenne entre les communes de Guerlédan et Caurel.

Cette procédure de participation du public par voie électronique (PPVE) se déroulera du lundi 14 octobre 2024 à 9h00 au vendredi 15 novembre 2024 à 17h00, soit pendant 33 jours consécutifs. Le registre dématérialisé sera clos automatiquement le vendredi 15 novembre 2024 à 17h00 précises.

Lien vers le projet de passerelle himalayenne sur Youtube :

<https://www.youtube.com/watch?v=usEX2QWE8RU>

BILAN COMPTABLE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE



ANALYSE DES CONTRIBUTIONS

Pendant la période ouverte à la participation du public, 216 contributions ont été reçues :

- 4 contributions écrites en mairie : 3 contributions sur le registre communal de Guerlédan et 1 contribution sur le registre communal de Caurel ;
- 212 contributions dématérialisées : 206 contributions sur la plateforme dématérialisées et 6 contributions sous forme de mail.

L'ensemble de ces 216 contributions ont été classées et ceci de la manière suivante :

+/-	Thème	Nombre
	Tourisme :	
+	• Economie touristique	19
+	• Rayonnement du territoire	22
+	• Randonnée	4
	Environnement :	
+	• Valorisation du Lac	22
-	• Dénaturation du Lac	39
-	• Impact sur la biodiversité	26
	Finance :	
-	• Budget	13
-	• Investir dans d'autres compétences	15
	Accessibilité	
+	• Volet PMR	1
-	• Volet PMR	1
	Vie locale	
-	• Contraintes sur la vie locale	4
+	• Attractivité de la commune	1
+	Intérêt du projet	8
-	Intérêt du projet	19
+	Simple vote	10
-	Simple vote	12

Sur les 216 contributions :

- Avis positifs : 87 (40%)
- Avis négatifs : 129 (60%)

Détail des contributions dématérialisées :

	Auteur	Adresse	Email	Date de publication
1	Anonyme			16/10/2024 11:04
	Contribution	C'est un magnifique projet touristique qui va permettre de faire rayonner le centre Bretagne, apporter une image positive de ce territoire, développer une véritable économie touristique. Pour une fois qu'on développe le tourisme ailleurs que sur la côte : bravo !		
2	Hamon Pascal	1 rue des hortensias 22530 Guerledan	Paslu.hamon@orange.fr	16/10/2024 11:32
	Contribution	Faire cette passerelle est une ineptie en cette période de restriction budgétaire. Cet argent serait plus utile sur d'autres dossiers, ou pour aménager le carrefour de pont quemer .		
3	Anonyme			16/10/2024 11:59
	Contribution	Faire une passerelle sur le lac ne me semble pas très judicieux à l'heure où tous les budgets semblent dans le rouge. Ajouter à cela l'énergie que cela va demander alors qu'il faudrait lutter contre la pollution. Quand à l'esthétique je pense que tout ce qui n'est pas naturel n'a pas sa place sur notre joli lac.		
4	Anonyme			16/10/2024 19:51
	Contribution	Déraisonnable en cette période de crise aiguë économique et écologique.		
5	Coz	36 Impasse de Favanic 22530 Guerlédan	josettecoz@yahoo.fr	16/10/2024 21:24
	Contribution	Très beau projet qui va dynamiser notre territoire, à défaut d'avoir celle en liaison avec le Morbihan.		
6	LE BOUDEC Eric			18/10/2024 17:45
	Contribution	L'arrivée de la passerelle marque la volonté des élus du territoire de développer le tourisme en centre-bretagne. En complément du parcours accrobranche, ce sera une belle aventure, pour les petits comme pour les plus grands, pour découvrir une partie de ce majestueux lac de GUERLEDAN.		
7	Anonyme			18/10/2024 18:27
	Contribution	Cette passerelle est une vraie chance pour notre commune. Elle permettra de rejoindre plus rapidement Beau Rivage à pied et participera au développement économique de notre région en accueillant de nombreux touristes.		

8	Anonyme			18/10/2024 18:28
	Contribution	<p>Ce projet, déjà refusé (à raison) par la mairie de Saint Aignan, montre une incompréhension des besoins des habitants ainsi que du manque cruel d'infrastructures dans les deux communes impliquées.</p> <p>Avant de faire des projets coutant des montants astronomiques en période de coupes budgétaires, il faut investir dans les besoins vitaux, notamment des transports en commun plus réguliers et des soutiens aux petits commerces / entreprises qui s'installent sur le territoire.</p> <p>Un nouvel investissement touristique sans cela n'est qu'un coup d'épée dans l'eau pour l'attractivité de ces communes et signal un usage inconsidéré des impôts levés par les municipalités.</p> <p>De plus, nous ne sommes pas sûrs des retombées économiques de ce projet. Il y aurait certes des touristes, mais les seules entreprises à en tirer des bénéfices seraient les restaurateurs et les gestionnaires de campings/maisons d'hôtes. Les centaines d'autres habitants ne verraient que le prix du foncier et le coût de la vie augmenter.</p> <p>Pour finir, j'ajouterais qu'il faut prendre en compte l'entretien d'un tel ouvrage qui ne saurait tolérer quelconque faille de sécurité. Ce n'est pas à prendre à la légère au vu de la longévité probable de cette passerelle, mais les vérifications de sûreté, l'entretien et les réparations seront évidemment à la charge des contribuables, qui, encore une fois, n'en bénéficieront que très peu.</p> <p>Je demande à ces communes ainsi qu'à la communauté de communes de bien vouloir reconsidérer cette décision qui n'apporterait rien pour l'écrasante majorité des administrés et qui ne ferait que détourner des fonds publics qui pourraient aller vers d'autres projets bien plus importants, alors même que nous manquons de médecins, de transports en commun utilisables et que l'attractivité est extrêmement réduite une fois la saison estivale passée.</p>		

9	Anonyme			18/10/2024 19:12
	Contribution	<p>Je trouve que de la même façon que la commune de St-Aignan a refusé la construction de la passerelle, nous les habitants de Caurel ne bénéficieront de ce projet que si nous travaillons dans le domaine du tourisme, et pour ceux qui ne le font pas, nous ne recevrons que des effets détritimentaires causé par le surplus massif de touristes que ce projet va amener. Notre commune n'est pas en mesure d'accueillir plus de touristes que ce qu'elle accueille actuellement, et nous aimerions plutôt que l'argent serve à la communauté qui habite à Caurel toute l'année, plutôt qu'aux quelques entreprises qui se remplissent déjà bien les poches pendant la saison touristique. Ouvrir une bibliothèque, ou aider les commerces locaux pendant la saison creuse, par exemple, serait un bien meilleur usage de cet argent. Je n'habite pas à Caurel pour voir mon village défiguré par la gentrification à cause du tourisme de masse. Caurel n'est pas un parc d'attraction et c'est une honte que ce projet de passerelle soit toujours à l'ordre du jour malgré les arguments solides du refus de la commune de St-Aignan. Vouloir continuer à mener ce projet malgré tout, c'est totalement anti-démocratique, et ça mène à penser que les avis d'un petit groupe de gens ont plus de poids que le reste des habitants.</p>		

10	Bontemps Valentin	56300 Pontivy	bontemps.valentin@outlook.fr	19/10/2024 20:10
	Contribution	Carrément pour !!		

11	Anonyme			22/10/2024 23:03
	Contribution	je suis contre ce projet, aussi ridicule que celui entre Guerlédan et st-Aignan. en cette période ou l'on va augmenter et réinventer des impôts, et supprimer les aides au communes pour essayer d'éponger la dette nationale, sortir des projets aussi coûteux est un non-sens !!! cette région est magnifique et n'a pas besoin de superflu pour faire venir le tourisme. De plus , poser une passerelle sur un sol privé avec une convention qui peut devenir caduque pour non respect des exigences du propriétaire (a juste titre), car je suppose que le propriétaire va être suffisamment intelligent pour bétonner la convention pour assurer ses arrières avec l'aide d'un juriste . Il est évident que son bois va devenir une poubelle et un toilette a ciel ouvert. Merci de m'avoir lu. Un Amoureux de la région !!!!		

12	Martin Véronique	32 route du lac 22530 caurel	veroniquelava6@gmail.com	23/10/2024 08:56
	Contribution	Je ne vois pas du tout l'intérêt car les chemins de randonnée existent déjà, l'accès à Guerlédan se fait très bien via la voie verte, je ne vois pas en quoi la passerelle fera venir plus de touristes à Guerlédan. Je pense très sincèrement que l'argent public doit être investi ailleurs que sur une passerelle censées relier 2 communes qui le sont déjà... Notamment, je suis artisan d'art, j'exerce un métier qui manque cruellement de visibilité et qui pourtant attire de très nombreux touristes. La construction d'un tiers lieu permettant d'accueillir des ateliers d'artisans d'art à loyer très modérés aiderait grandement nos professions à s'installer à Guerlédan et créer un vrai pôle d'attraction, via des événements, animations, démonstrations, formations aux métiers d'art qui font encore la fierté de notre pays. Là oui, il y a de vrais enjeux, mais pas une passerelle...		

13	Balavoine jean noel	22530 Guerledan		25/10/2024 10:23
	Contribution	Magnifique projet en centre Bretagne qui permettra de mettre en lumière notre très beau lac de Guerlédan avec la possibilité pour les moins sportifs de faire tout ou partie du tour du lac Point de vue touristique nous ne pouvons pas rêver mieux. Tout est prévu pour accueillir les visiteurs Ce projet contribuera au développement touristique et économique de notre beau terrain de jeu qu'est le pays de Guerlédan.		

14	Le nagard			25/10/2024 14:50
	Contribution	Magnifique projet pour dynamiser encore plus notre belle commune. Totalement pour.		

15	Anonyme			25/10/2024 14:58
	Contribution	Un très chouette projet. Oui la situation économique n'est pas au mieux, mais justement faisons vivre notre centre Bretagne. Le tourisme est une très belle manière de dynamiser notre centre et de le rendre plus attractif. Notre centre Bretagne doit rayonner si nous ne voulons pas nous faire écraser par des villes plus importantes ou plus côtières. Moi et ma famille adorons le lac, nous aimons en faire le tour en randonnée mais ce n'est pas à la portée de tout le monde de faire les 36km minimum du tour. Tout le monde, bons marcheurs comme moins bons, doivent pouvoir profiter du lac. Nous avons déjà mis de côté les personnes à mobilité réduite avec l'abandon du premier projet. Des nouveaux commerçants s'installent et veulent s'installer sur nos territoires, aidons les en utilisant l'économie du tourisme. Il y aura des retombées sur les restaurateurs mais aussi indirectement sur les autres entreprises. Faisons parler de nous en bien, et nous aurons des investisseurs et des médecins !		

16	Baptiste Guillouzy			25/10/2024 15:13
	Contribution	<p>Cette expérience sera enrichissante pour la commune et ses alentours. Cette passerelle amènera du tourisme et avec lui tout un commerce florissant.</p> <p>Moi qui aime marcher je serai ravi de pouvoir passer au dessus du lac et de l'observer d'un nouveau point de vue. En plus ça permettra de rejoindre une partie du tour du lac peu accessible.</p>		
17	Anonyme			25/10/2024 15:19
	Contribution	<p>Ce projet innovant sur le secteur apportera une réelle plus-value dans la découverte de ce superbe site qu'est le lac.</p> <p>Il faut de l'énergie et de la motivation pour les personnes porteuses de projet tel que celui-ci, car elles seront en permanence confrontées aux mécontents qui ne veulent pas voir évoluer leur secteur.</p>		
18	Anonyme			25/10/2024 15:52
	Contribution	<p>Je suis randonneur fidèle. Ça m'apparaît très intéressant comme développement dans centre Bretagne. J'ai du mal à encourager des jeunes de la famille de m'accompagner en randonnée. Mais pour ça ils se déplacent. Bonne courage.</p>		
19	Le Dudal J.Francois	12 rue Sainte-Suzanne 22530 Guerlédan	murois@hotmail.fr	25/10/2024 18:31
	Contribution	<p>Très beau projet qui permettra à de très nombreuses personnes de vivre une expérience hors du commun au-dessus du lac, d'admirer un paysage différent et peut-être de surpasser les craintes .</p> <p>Enfin, ça bouge chez nous.</p>		
20	Anonyme			25/10/2024 18:45
	Contribution	<p>Je pense que la passerelle pourrait être un atout touristique</p>		
21	Anonyme			25/10/2024 18:50
	Contribution	<p>C'est un atout touristique, pour les communes, les commerces.</p>		
22	Bagot	Saint guen 22530 Guerlédan		26/10/2024 07:45
	Contribution	<p>C'est un atout majeur pour notre territoire, il complètera le lac de Guerlédan et les activités qui ci déroulé (sport, tourisme,ext)</p>		
23	ROUAULT Pierre	Ça-me-suffit 22210 Plumieux	pier.rouault@gmail.com	26/10/2024 09:45
	Contribution	<p>Je dis OUI à ce projet sans réserve. Dommage, il manque un peu d'ambition, le premier projet d'une passerelle de dimension nationale me semblait bien plus à la hauteur de notre territoire et surtout, plus inclusive !</p>		

24	Anonyme			26/10/2024 12:04
	Contribution	Un très beau projet en perspective : il faut qu'il se réalise, rien que pour notre Centre Bretagne..... Et tant pis pour les grincheux qui ne sont , de toute manière , jamais d'accord avec aucune proposition et bien sûr qui ne proposent rien....		
25	Anonyme			26/10/2024 12:09
	Contribution	Un beau projet qui profite autant à la population locale que touristique. Une belle opportunité pour le centre Bretagne.		
26	Anonyme			26/10/2024 16:26
	Contribution	Pour ce beau projet qui se réalisera, je l espère		
27	Anonyme			26/10/2024 17:31
	Contribution	Pour ce beau projet qui se réalisera, je l espère		
28	Anonyme			26/10/2024 17:46
	Contribution	<p>Est-ce qu'il y a un concours des communes pour détruire la majestueusité naturelle du Lac et l'environnement autour qui a lieu et dont on aurait oublié de nous informer ? travaux 2 x 2 voix de la RN164 + passerelles après la monstruosité bétonnée qu'est devenu Beau Rivage = youpi on a réussi à détruire le plus belle argument du centre Bretagne ? Ce concours de propositions de projets aberrants/écocides/moches et coûteux est-il envisagé advitam eternam ? Allons-nous devoir nous battre advitam eternam pour protéger le lac ?</p> <p>Y a-t-il un projet pour dégoûter les gens du bord du lac afin de vendre à des privés et industriels derrière ?</p> <p>Il y a d'autres bonnes idées comme ça à venir ?</p> <p>" Nouveau ! Projet de tunnel sous le Lac ! Super des baptêmes d'aéroatterissages sur le Lac ! Youpi Landroannec transformé en parking à Yacht !" On aimerait savoir ça d'avance tant qu'à faire... Avec de grand affichage qui assument la réalité des projets, écologiquement et visuellement parlant histoire de nourrir correctement les débats - avant les référendums- et bien sûr avant d'engager quoi que ce soit administrativement parlant.</p> <p>Y a t'il un projet global pour enterrer le tourisme Vert du secteur ? Non parce que c'est super bien parti en tout cas.</p> <p>Ce matraquage de projets contestés pour noyer les citoyens et les pousser à la résignation c'est une belle coalition en tout cas, bravo.</p>		
29	Eric	68 Rue Des Ardoisiers Mur De Bretagne 22530 Guerledan	ropars.ricou@gmail.com	26/10/2024 19:44
	Contribution	Je trouve que cette création permettrait une boucle de randonnée plus courte , celà profiterais a un plus grand nombres		

30	Anonyme			26/10/2024 20:32
	Contribution	Je trouve ce projet très intéressant et apporterait de l'attractivité au centre Bretagne. Ce serait un moyen de profiter du lac sous un angle différent. Pour sur notre famille adoreraient l'emprunter.		

31	Anonyme			26/10/2024 20:43
	Contribution	<p>Au regard des contraintes budgétaires impérieuses qui s'imposent à nos collectivités et en pleine mutation structurelle des territoires, l'opportunité de ce projet de passerelle apparaît pour le moins discutable. En effet, il est de notre devoir de privilégier une gestion rigoureuse des deniers publics, orientée vers des investissements pertinents et pérennes, susceptibles de s'inscrire dans une dynamique de transition durable et d'intérêt collectif avéré.</p> <p>Ce projet de passerelle, dont l'utilité et la viabilité sur le moyen et long terme ne sauraient être assurées, semble faire fi des impératifs de sobriété économique et de priorisation des actions à fort impact social et environnemental. En outre, l'implantation de cette infrastructure dans un espace naturel sensible suscite de légitimes inquiétudes quant aux risques de dégradation de la biodiversité, peu compatibles avec les engagements de préservation écologique qui incombent aux acteurs publics.</p> <p>En conséquence, il apparaît déraisonnable d'approuver un tel projet au détriment de besoins collectifs autrement prioritaires, en matière d'infrastructures locales durables et inclusives. C'est pourquoi, en l'absence de justifications tangibles et d'une réelle adhésion citoyenne, un avis défavorable à cette initiative s'impose dans le cadre de cette enquête publique. Il conviendrait, en lieu et place de projets dépourvus de cohérence, de formaliser une véritable stratégie par l'élaboration d'un plan local de développement touristique et culturel. Actuellement, la collectivité souffre cruellement d'un manque de vision politique structurant cet enjeu, comme en témoigne l'état de dégradation avancée de nos deux musées en régie directe, laissés à l'abandon et en déclin. Sans une telle démarche de planification, ces institutions culturelles, déjà figées et en proie à un évident essoufflement, risquent de sombrer définitivement, accentuant la déperdition de notre patrimoine culturel et touristique.</p>		

32	Anonyme			26/10/2024 21:02
	Contribution	Oui, oui et oui à cette passerelle ?, enfin de l'attractivité et du tourisme à la hausse pour nos communes ...		

33	Anonyme			27/10/2024 07:34
	Contribution	Super idée qui plaira à toutes les générations et mettra de l'originalité au centre Bretagne !		

34	Anonyme			27/10/2024 10:43
	Contribution	<p>Je suis absolument CONTRE..une aberration de plus un gaspillage de l argent public alors que la France est en plein déficit</p> <p>On marche vraiment sur la tête dans ce pays pour gaspiller de l argent.</p>		

35	Anonyme			27/10/2024 10:44
	Contribution	<p>Je suis absolument CONTRE..une aberration de plus un gaspillage de l argent public alors que la France est en plein déficit</p> <p>On marche vraiment sur la tête dans ce pays pour gaspiller de l argent.</p>		

36	Anonyme			27/10/2024 10:44
	Contribution	<p>Je suis absolument CONTRE..une aberration de plus un gaspillage de l argent public alors que la France est en plein déficit</p> <p>On marche vraiment sur la tête dans ce pays pour gaspiller de l argent.</p>		

37	Michael	12 Rue du Tumulus 56480 Cléguérec	mickad56500@gmail.com	27/10/2024 12:23
	Contribution	<p>Absolument pour cette passerelle !</p> <p>Ce site est tellement beau et pouvoir traverser le lac via cette passerelle est une excellente idée !</p>		

38	Anonyme			27/10/2024 15:31
	Contribution	<p>Très beau projet qui va dynamiser le Centre Bretagne, Cette passerelle va attirer énormément de monde. Un attrait touristique pour les commerces, restaurants, les gîtes et la population locale sur les communes.</p> <p>Tant pis pour les teigneux , les gens qui sont contre ce projet seront les premiers à s'y rendre par curiosité.</p> <p>Moi, je dis un grand Oui .</p> <p>Belle initiative .Bravo ! aux élus du territoire.</p>		

39	Marine Petit			27/10/2024 22:32
	Contribution	<p>Objet : Passerelle lac de Guerlédan</p> <p>Bonjour</p> <p>Je me permets de vous contacter suite à la demande d'avis pour la construction de la passerelle sur le lac de Guerlédan.</p> <p>Pour ma part j'ai hâte qu'elle soit construite, à condition qu'elle ne détruise pas une partie de la forêt pour créer un parking. De même sur l'article que j'ai pu lire, il est dit qu'elle partirait de la forêt privée de Caurel, mais celle-ci est un chemin de randonnée interdit à cette époque de l'année car la chasse y est pratiquée. Comment cela sera géré ?</p> <p>Les parkings seront-ils gratuits eux aussi ? Nous habitons la motte, nous venons régulièrement au lac de Guerlédan toute l'année, si cela amènerait à devoir dépenser de l'argent pour un loisir que nous pratiquons toute l'année gratuitement, nous ne viendrons plus où chercherons un moyen d'éviter ces parkings dans tous les cas.</p> <p>Idem de l'accès aux chiens ? Nous avons des chiens et c'est pour cette raison, que nous venons régulièrement au lac avec les enfants. Si l'accès leur est impossible, ce sera un site que nous ne visiterons pas.</p> <p>Nous aimons aller au lac été comme hiver, car c'est un des rares endroits où on peut venir en famille et avec nos chiens, avec ce côté sauvage tout en ayant des jeux pour les enfants. Tout en ne dépensant pas une fortune en parking et en étant pas submergé de touristes. Nous espérons que la construction de la passerelle ne changera pas l'âme de ce lieu.</p> <p>J'espère que mon avis parmi d'autres, pourra vous aider dans ce projet.</p> <p>Cordialement</p> <p>Marine Petit</p>		

40	Marine Petit			27/10/2024 22:32
	Contribution	<p>Objet : Passerelle lac de Guerlédan</p> <p>Bonjour</p> <p>Je me permets de vous contacter suite à la demande d'avis pour la construction de la passerelle sur le lac de Guerlédan.</p> <p>Pour ma part j'ai hâte qu'elle soit construite, à condition qu'elle ne détruise pas une partie de la forêt pour créer un parking. De même sur l'article que j'ai pu lire, il est dit qu'elle partirait de la forêt privée de Caurel, mais celle-ci a un chemin de randonnée interdit à cette époque de l'année car la chasse y est pratiquée. Comment cela sera géré ?</p> <p>Les parkings seront-ils gratuits eux aussi ? Nous habitons la motte, nous venons régulièrement au lac de Guerlédan toute l'année, si cela amènerait à devoir dépenser de l'argent pour un loisir que nous pratiquons toute l'année gratuitement, nous ne viendrons plus où chercherons un moyen d'éviter ces parkings dans tous les cas.</p> <p>Idem de l'accès aux chiens ? Nous avons des chiens et c'est pour cette raison, que nous venons régulièrement au lac avec les enfants. Si l'accès leur est impossible, ce sera un site que nous ne visiterons pas.</p> <p>Nous aimons aller au lac été comme hiver, car c'est un des rares endroits où on peut venir en famille et avec nos chiens, avec ce côté sauvage tout en ayant des jeux pour les enfants. Tout en ne dépensant pas une fortune en parking et en étant pas submergé de touristes. Nous espérons que la construction de la passerelle ne changera pas l'âme de ce lieu.</p> <p>J'espère que mon avis parmi d'autres, pourra vous aider dans ce projet.</p> <p>Cordialement</p> <p>Marine Petit</p>		

41	Le Borgne Pierrick	Pont Samuel 56480 SILFIAC	leborgnepierrick@wanadoo.fr	28/10/2024 11:10
	Contribution	<p>Bonjour, je trouve que ce projet de passerelle est une très bonne idée. 2 points me dérangent : le non accès aux PMR et le manque de détails pour la prise en compte du risque d'incendie accru. Pour les PMR : problème technique pour la passerelle ? Si oui plateforme envisageable au moins au départ pour la vue ? Pour le risque d'incendie : possibilité de mettre des extincteurs de part et d'autre ? Des panneaux interdits de fumer, de faire des barbecues... dans la forêt ?</p>		

42	Anonyme			27/10/2024 11:02
	Contribution	<p>Objet : passerelle</p> <p>pourquoi demander l'avis d'un projet décidé par des élus ne sachant même pas de quoi il s'agit...projet inutile et bêtise monumentale qui ne servira qu'à dépenser l'argent des contribuables alors qu'on ne parle d'économie ce sera rapidement un fiasco financier sauf peut-être pour les personnes qui vivent du tourisme et encore. l'intérêt de traverser un lac est tellement minime sans parler de l'impact néfaste sur la nature....</p>		

43	Mireille Raynaud		26/10/2024 19:04
	Contribution	<p>Objet : vote POUR la PASSERELLE de Guerlédan</p> <p>Merci de bien vouloir noter mon vote pour la passerelle de Guerlédan. Cordialement Mireille Raynaud P 06 15 23 04 97</p> <p>Kertanguy - 56160 Séglien</p>	

44	Anonyme		28/10/2024 15:34
	Contribution	<p>À compter de 2025, la loi Accessibilité deviendra opposable. Attendez-vous à des poursuites de la part d'associations d'usagers. La collectivité n'est décidément pas prête à recevoir le label Tourisme et Handicap. On se croirait au siècle dernier...</p>	

45	JAN Annie		28/10/2024 20:20
	Contribution	<p>Hâte de pouvoir l'emprunter et d'admirer notre si beau lac sous un autre angle. Une belle variante pour les sportifs et les promenades en famille. Un bel atout pour les commerçants et le tourisme. Avançons</p>	

46	Anonyme		28/10/2024 21:42
	Contribution	<p>Bonjour, Je suis contre ce projet. Le lac est beau. Et encore tranquille. C' est ce que les gens apprécient en venant ici (touristes, habitants...il ne faut pas oublier ces derniers dont je fais partie, qui font vivre la commune tout au long de l' année, les commerces, les écoles...).</p> <p>Pourquoi vouloir toujours rajouter du matériel, du bitume ? Comment accueillir 120 000 personnes supplémentaires par an , et presque 300 voitures supplémentaires par jour sans détériorer abondamment le milieu naturel ? Le piétinement des sentiers ? La bétonisation pour faire des parkings? Et peut être la bétonisation des sentiers qui seront tellement détériorés...</p> <p>Et toujours la nature qui en fait les frais. Laissons la nature un peu tranquille...laissons la beauté vivre, car elle disparaîtra forcément en partie avec l' afflux massif de touristes. Nous nous devons de respecter la nature, et de la protéger. Arrêtons de vouloir l' exploiter à tout prix. Car cela signe son déclin.</p> <p>Gardons le lac beau, vivant de ses espèces animales et végétales.</p> <p>Sans compter le coût du projet. Est ce bien raisonnable par les temps qui courent?</p> <p>Ajoutez à cela un magnifique chantier de 4 voies pendant 9 ans... L' écran de verdure attractif risque d'en prendre un sacré coup...</p>	

47	Anonyme		28/10/2024 22:40
	Contribution	<p>Je me demande à quoi servirait cette passerelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire une nouvelle boucle de randonnée de 8 km je crois...pour un coût de...?? (On marche sur la tête ou ?) - attirer des touristes? 120 000? Très honnêtement, comment calculez vous cela? Et comment être sûr que cela va avoir des retombées économiques ? <p>Les amoureux du lac et de la nature savent bien venir au lac sans passerelle. Ils viendront peut être moins avec celle ci et 120000 personnes en plus. Combien de ces nouveaux touristes viendront juste en coup de vent parce que c' est facile, sur la route de Brest...sans rien consommer? Et s' ils consomment, cela profite à qui? Quelle proportion de la population les commerçants et acteurs du tourisme representent-ils? J' imagine que ce n' est qu' une petite partie. On oublie un peu ceux qui vivent là toute l' année, qui y travaillent, qui font vivre commerces et marchés...et qui aiment le lac comme il est.</p> <ul style="list-style-type: none"> -aller plus vite dans le bois de Caurel qui reste inaccessible une grande partie de l' année pour cause de chasse ? - répondre à la volonté, au caprice de quelques personnes...qui la veulent, vraiment leur passerelle, coûte que coûte ? En se moquant de l' aberration économique , environnementale qu'un tel projet représente ? - s' amuser à voir ce beau lac d' ailleurs, depuis de l' artificiel...alors que des points de vues, il y en a tout ce qui il faut, dans la nature ... Et c' est magnifique ! - augmenter encore et toujours l' emprise de l' homme sur la nature...qui serait forcément très impactée par la venue de 120000 personnes en plus, la création de places de parking... <p>.....</p> <p>Cela me semble être un joujou bien cher et dont la vraie utilité reste bien bien floue...</p>	

48	Anonyme		28/10/2024 22:47
	Contribution	<p>Je me demande à quoi servirait cette passerelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire une nouvelle boucle de randonnée de 8 km je crois...pour un coût de...?? (On marche sur la tête ou ?) - attirer des touristes? 120 000? Très honnêtement, comment calculez vous cela? Et comment être sûr que cela va avoir des retombées économiques ? <p>Les amoureux du lac et de la nature savent bien venir au lac sans passerelle. Ils viendront peut être moins avec celle ci et 120000 personnes en plus. Combien de ces nouveaux touristes viendront juste en coup de vent parce que c' est facile, sur la route de Brest...sans rien consommer? Et s' ils consomment, cela profite à qui? Quelle proportion de la population les commerçants et acteurs du tourisme representent-ils? J' imagine que ce n' est qu' une petite partie. On oublie un peu ceux qui vivent là toute l' année, qui y travaillent, qui font vivre commerces et marchés...et qui aiment le lac comme il est.</p> <ul style="list-style-type: none"> -aller plus vite dans le bois de Caurel qui reste inaccessible une grande partie de l' année pour cause de chasse ? - répondre à la volonté, au caprice de quelques personnes...qui la veulent, vraiment leur passerelle, coûte que coûte ? En se moquant de l' aberration économique , environnementale qu'un tel projet représente ? - s' amuser à voir ce beau lac d' ailleurs, depuis de l' artificiel...alors que des points de vues, il y en a tout ce qui il faut, dans la nature ... Et c' est magnifique ! - augmenter encore et toujours l' emprise de l' homme sur la nature...qui serait forcément très impactée par la venue de 120000 personnes en plus, la création de places de parking... <p>.....</p> <p>Cela me semble être un joujou bien cher et dont la vraie utilité reste bien bien floue...</p>	

49	Videlo patrick		29/10/2024 07:59
	Contribution	La passerelle fait partie des éléments qui fera booster l'économie du centre Bretagne et par ce biais faire connaître notre belle région.	

50	Lellouche larry	39 rue roc'hell 22539 Caurel	valfrescos22@gmail.com	29/10/2024 08:32
	Contribution	<p>C'est un projet qui je l'espère donnera un intérêt supplémentaire à la communauté. La passerelle semble être discrète. Une belle balade au dessus du lac va être formidable. Si cela nous apporte un peu plus d'attractivité pour les commerçants, il est évident que je suis pour. Nous y serons tous gagnants.</p>		

51	Anonyme			29/10/2024 10:10
	Contribution	<p>Bonjour, Je lis dans une précédente contribution que la passerelle va booster l' économie du centre Bretagne... C' est ce pour quoi certains veut que elle se fasse. Mais, concrètement, comment pouvez vous sereinement avancer cela? Comment, par quels moyens concrets l' économie pourrait elle être boostée? Et qui, véritablement en profiterait? Quels chiffres sont avancés, pour qui? Quels arguments concrets ?</p> <p>Par ailleurs, il est bien de vouloir dépenser autant d' argent pour attirer des gens de passage... Mais il serait urgent de s' occuper de l'aménagement de Mûr, notamment la place sainte-suzanne. Faire quelque chose de perméable à l'eau, joli (actuellement, c' est tout de même assez vilain), et d' ordonné : en été ma voiture a déjà été bloquée parce que les gens se garent n' importe comment...et pour cause. J' imagine le touriste à qui cela a forcément dû arriver aussi...</p> <p>Attirer des gens de passage, quand nos enfants passent leur année scolaire sur du bitume...nous connaissons l' effet bienfaisant de la nature, de la verdure, des arbres. Alors, conservons notre belle nature, et reintroduisons-la dans notre commune : elle sera d' autant plus attrayante.</p> <p>Par ailleurs, la passerelle empiète sur un terrain privé, le bois de Caurel où la chasse à lieu. Comment cela est il pris en compte. Faudra t il dédommager le propriétaire ? Et qui paiera ?</p> <p>Je pense que notre commune se ferait une bien plus belle publicité si elle savait prendre soin de son environnement et de sa richesse. " Venez dans un endroit que les élus ont su préserver...un écrin de verdure exceptionnel, un endroit de respect, un modèle"...a côté de cela: on veut construire un nouveau tronçon de 4 voies, et une passerelle, des parkings...</p>		

52	Anonyme			29/10/2024 10:26
	Contribution	<p>Félicitations pour ce beau projet. Nous habitons à Caurel et nous sommes heureux que les carrières du bois de Caurel seront désormais accessibles au plus grand nombre. L'accès actuel est difficile et seulement réservé à une petite population de personnes en bonne condition physique, sentier escarpés et grandes dénivelés. Ceux qui râlent pour l'afflux de touristes à Caurel doivent revoir leur géographie. Cela permettrait aussi de faire revivre le Rond Point.</p>		

53	Colette Brille	suilherf 56480 st aignan	colette.brille@orange.fr	29/10/2024 14:52
	Contribution	<p>un plus vous faire connaitre l'interieur de la Bretagne et valoriser ette region . j'etais dejà pour la passerelle de St Aignan</p>		

54	Anonyme			29/10/2024 16:24
	Contribution	<p>J'étais déjà plus q'heureux de voir le projet de la grande passerelle qui a été rejeté par une toute petite partie de st Aignan, des gens qui n'ont pas compris que pour la découverte du secteur et l'économie locale c'est, ce type de projet qu'il faut faire aboutir. Donc bien entendu que celle-ci doit voir le jour et ensuite vous verrez la curiosité des gens de venir découvrir ce magnifique lac et ses environs! Alors bon vent a la passerelle !?</p>		

55	Anonyme			29/10/2024 17:57
	Contribution	<p>Magnifique projet. Pas possible de passer à côté !!! Trop hâte et je croise les doigts pour que les Murois et Caurellois votent pour... Je vote pour plutôt deux fois qu'une!!</p>		

56	Jo Le Goff	Guerlédan		30/10/2024 17:08
	Contribution	<p>Cette passerelle est attendue . A proximité du barrage, de la base nautique, du camping ,de l'accrobranche et du gymnase, une pièce de plus s'ajoutera à ce puzzle que forme cette région touristique. Quel plaisir de rejoindre Caurel en surplombant le lac. Ce projet est une très bonne initiative qui bien sûr ne contentera pas tout le monde</p>		

57	Anonyme			29/10/2024 21:44
	Contribution	<p>Objet : Passerelle</p> <p>Bonjour , nous espérons que tout le monde pourra utiliser la passerelle, si c'est le cas notre famille est favorable à ce projet ! Merci pour l initiative</p>		

58	Anonyme			31/10/2024 10:19
	Contribution	<p>Je suis POUR le projet de la passerelle et également de la 2x2 voies !! Que tout soit fait pour que la commune de GUERLEDAN attire non seulement des touristes mais également de VRAIS habitants et non plus des locataires de logements insalubres ou de maisons sans entretien qui dénaturent le visuel de notre commune. La plupart des gens contre ne vivent même pas dans la commune ou arrivent d'une autre région !. Allons vers l'avenir ! Motivons l'installation de docteurs, de spécialistes, de commerce ... Pensons aux écoles, aux artisans, aux entreprises, et conservons ceux et celles qui sont déjà en place. Certaines communes n'ont rien pour se développer et le regrettent bien ! Nous, nous avons la chance d'avoir le plus grand lac artificiel de Bretagne et nous devrions attendre sans rien faire !! Ça fait plus de 60 ans que j'habite à Mūr (GUERLEDAN), j'y suis né, j'y ai été scolarisé, et j'y ai grandi ... j'espère voir tous ces projets aboutir !</p>		

59	Bleuenn Hubert	9 Kerberic 22530 Mur de Bretagne	hubertbleuenn@gmail.com	31/10/2024 13:07
	Contribution	<p>Je suis contre l'aménagement du pont car non util et non esthétique. Ça va détruire la forêt.</p>		

60	Elisa Hubert	9 Kerberic 22530 Guerlédan	elisa.hubert03@orange.fr	31/10/2024 13:10
	Contribution	La construction de cette passerelle est inutile, détruirai une partie d'une forêt en déboisant, de plus elle n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite il n'y a donc pas d'intérêt. Une grande partie des habitants étaient pourtant contre on ne voit alors pas pourquoi ce projet voit le jour.		
61	Anonyme			31/10/2024 13:12
	Contribution	La construction de cette passerelle est une abomination. À une époque où la biodiversité est plus que jamais en danger, il est inacceptable de détruire un bois dans le but de construire une passerelle inesthétique et inutile. Comment se fait-il qu'un projet déjà refusé par la population il y a deux ans voit quand même le jour ? L'argent public peut être utilisé d'une bien meilleure manière.		
62	Anne-Marie Hubert	9 kerberic 22530 Mur de Bretagne	Lelilableu-hubert@orange.fr	31/10/2024 13:51
	Contribution	Je suis née et vis en centre Bretagne depuis 78 ans et suis profondément attristée de voir le lac dénaturé par un tel projet. Amoureuse de randonnée, j'aime profiter des bois qui l'entourent, qui sont gravement menacés par ce projet. La passerelle n'aura aucun effet positif ni pour les touristes, ni pour les commerces. Je m'étais déjà opposée au projet la première fois et je réaffirme ma position. Utilisons l'argent public à de meilleures fins!		
63	flinois yves	30 rue du Hentreze 22530	yves.flinois2235@gmail.com	01/11/2024 12:14
	Contribution	peu d'attractivité touristique mais contraintes importantes sur réseau routier pour ce projet		
64	Anonyme			01/11/2024 16:59
	Contribution	Je suis pour le projet de la passerelle. C'est un réel enrichissement pour notre territoire.		
65	Bleuenn Delhayé	22530 Guerlédan		02/11/2024 20:09
	Contribution	Je suis pour ce projet. Ce projet peut amener une grande attractivité touristique, ce qui est une opportunité pour faire connaître le centre Bretagne		
66	Felix	15 Rue Jacques Cassard 35830 Betton 35830 Betton	hubert-felix@orange.fr	02/11/2024 20:22
	Contribution	Je suis né à Mur de Bretagne et nous y possédons une résidence secondaire. Les touristes citaient souvent la beauté des sites muraux en parlant de Suisse Bretonne. Qu'apportera cette passerelle ? La destruction de deux sites forestiers intéressants, dénaturés par cette passerelle . Comment se feront les accès? pédestres? en voiture? en navette? 1,20m: deux fauteuils roulants pourront-ils se croiser? J'en doute... Je suis opposé à cette construction pour les raisons évoquées et les doutes exprimés. Accès gratuit ou payant? En ces temps d'argent public rare, il y a sûrement d'autres priorités.		

67	Alexandra Guillaume	94 Rue Roc Hell 22530 Caurel	alex.guillaume@laposte.net	02/11/2024 20:32
	Contribution	J'habite à Caurel et je suis contre le projet de la passerelle himalayenne. Je suis contre le stationnement à construire, contre la réfection des chemins, contre l'afflux touristique multiplié par 5.		
68	ETHEVE Iman	94 rue roc hell 22530 Caurel	etheveiman@gmail.com	02/11/2024 20:46
	Contribution	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Habitant à Caurel, je souhaite exprimer mon opposition au projet de passerelle himalayenne. Les retombées économiques locales de ce projet restent incertaines, alors que d'autres besoins sont prioritaires, comme le renforcement des services de santé (médecins, dentistes, personnels) et l'ouverture de commerces et services accessibles toute l'année (boulangerie, bibliothèque). Par ailleurs, le lac est déjà surpeuplé en été et ce projet risque d'attirer encore plus de touristes, au détriment de son charme naturel.</p> <p>Je vous invite à considérer ces priorités pour le bien-être de notre communauté.</p>		
69	Anonyme			02/11/2024 20:48
	Contribution	Je suis contre la passerelle L'argent public devrait être utilisé pour des besoins urgent comme des pôles santé , en sachant qu'autour ce sont des déserts médicaux.		
70	Hubert Mona	9 kerberic 22530 Mûr de Bretagne	monahubert2010@gmail.com	03/11/2024 13:00
	Contribution	Je suis contre ce projet qui détruit la forêt, le paysage. Je pense aussi que l'argent pourrait aller vers d'autres projets.		
71	Anonyme			03/11/2024 18:34
	Contribution	Très beau projet innovant et écologique		
72	Broca Clement	3 chemin de la butte 22560 Pleumeur Bodou	clementbroca@hotmail.fr	03/11/2024 20:30
	Contribution	Aucune nécessité de dénaturer un site remarquable et authentique comme celui-ci. Les visiteurs et touristes n'ont absolument pas besoin de ce pont, continuons à préserver ces espaces, ils se font trop rares de nos jours.		

	Jolu Emmanuelle		Emmanuelle.jolu.ej@gmail.com	03/11/2024 20:41
73	Contribution	<p>Je souhaite exprime ma vive opposition au projet de construction d'un pont himalayen reliant la base nautique aux anciennes carrières d'ardoise. Ce projet, tel qu'il est conçu, présente de graves menaces pour l'intégrité environnementale et l'authenticité d'un site qui constitue un véritable joyau naturel et culturel.</p> <p>Dégradation de l'environnement naturel: Les travaux de construction entraîneront inéluctablement la destruction d'habitats naturels, la fragmentation des écosystèmes et la perturbation de la faune et de la flore. Aussi, Le pont attirera une fréquentation accrue, générant une pression supplémentaire sur les milieux naturels sensibles.</p> <p>Perte de l'authenticité et de l'intégrité du site: * Rupture du paysage: La construction d'un ouvrage aussi imposant qu'un pont himalayen rompra l'harmonie du paysage et dénaturera le caractère sauvage et authentique du site. * Altération du patrimoine historique: Les anciennes carrières d'ardoise constituent un témoignage important de l'histoire industrielle de la région. Le pont risque de masquer ces vestiges et de les dévaloriser. * Contre-productivité touristique : L'afflux de touristes induit par le pont pourrait transformer le site en une destination touristique folklorique , au détriment de son caractère paisible et authentique qui attire actuellement les visiteurs.</p> <p>Conclusion Je suis convaincue que le projet de pont himalayen est incompatible avec les objectifs de préservation de l'environnement et de valorisation du patrimoine naturel et culturel de ce site exceptionnel. Je demande donc aux instances décisionnaires de rejeter ce projet et de privilégier des solutions alternatives plus respectueuses de l'environnement et de l'authenticité du lieu.</p>		

	Anonyme			03/11/2024 21:11
74	Contribution	<p>Ce projet dégrade l'environnement et va à l'encontre de l'authenticité tant recherchée en Bretagne. Je m'oppose fermement à sa réalisation</p>		

	Rudloff dominique		Dominique.rudloff@gmail.com	03/11/2024 21:18
75	Contribution	<p>Bonjour,</p> <p>Je tiens à exprimer ma conviction que le projet de pont himalayen ne s'aligne pas avec les impératifs de préservation de notre environnement, ni avec la valorisation du patrimoine naturel et culturel de cette région unique. Il est essentiel de maintenir la Bretagne dans sa forme sauvage et authentique, en protégeant son héritage naturel. Je demande donc aux décideurs de rejeter ce projet et d'explorer des solutions alternatives qui respectent à la fois l'environnement et l'identité de ce lieu exceptionnel.</p>		

	Anonyme			03/11/2024 21:23
76	Contribution	<p>Bonjour, je trouve que cette idée viendrait dénaturer ce site extraordinaire, que nous n'avons pas toujours besoin de plus pour éprouver la nature qui nous entoure, surtout en la dénaturant. On peut faire le tour du lac, admirer le lac de différents points de vue. Une passerelle viendrait abîmer la vue, abîmer le site naturel, abîmer notre lien à cette nature. Je pense qu'il faut chercher à la préserver plutôt que de chercher à construire dessus. En espérant que ces mots (partagés sûrement par beaucoup d'autres) seront entendus et que le projet ne sera pas mis en place. Il s'agit d'éthique, de valeurs, de prendre soin de ce qui nous entoure.</p>		

77	Anonyme			03/11/2024 21:26
	Contribution	Je suis totalement contre ce projet désastreux qui va nuire profondément à l'harmonie du lac et à l'environnement.		

78	Lemoine judith	27 la villeneuve 22450 La roche jaudy	judithlemoine21@hotmail.com	03/11/2024 21:33
	Contribution	Je suis contre cette passerelle qui va totalement dénaturiser ce site sublime. Pourquoi toujours vouloir construire plus, partout... Laissons la nature tranquille. Arrêtons de dépenser l'argent public pour ce type de projets, désimperméabilisez les cours d'écoles, utiliser l'argent pour les hôpitaux, pour les femmes en situations difficiles, pour l'accueil des migrants dans les communes, aider les petits paysans, il y a tant de choses à faire autre de de bousiller la nature. Nous ne sommes pas dans l'Himalaya en plus !		

79	Lemoine judith	27 la villeneuve 22450 La roche jaudy	judithlemoine21@hotmail.com	03/11/2024 21:39
	Contribution	Je suis contre cette passerelle qui va totalement dénaturiser ce site sublime. Pourquoi toujours vouloir construire plus, partout... Laissons la nature tranquille. Arrêtons de dépenser l'argent public pour ce type de projets, désimperméabilisez les cours d'écoles, utiliser l'argent pour les hôpitaux, pour les femmes en situations difficiles, pour l'accueil des migrants dans les communes, aider les petits paysans, il y a tant de choses à faire autre de de bousiller la nature. Nous ne sommes pas dans l'Himalaya en plus !		

80	Anonyme			03/11/2024 22:54
	Contribution	Je souhaite exprimer mon désaccord entier avec ce projet La beauté de ce lieu est enchanteur en soi et ces fantaisies de pont himalayen ne sont, non seulement pas nécessaires mais délétères pour l'écosystème. Et croire que cela va dynamiser l'économie locale est un leurre déjà assez éprouvé. Revenons a des réflexions plus simples et plus sobres pour la nature, pour ceux qui en profitent. Vous trouverez, soyez en sûre, plein de manière dans l'utilisation de l'argent public.		

81	Anonyme			04/11/2024 11:34
	Contribution	Bonjour, je ne suis pas favorable au projet de passerelle qui, à mon sens, dénaturerait le site et sa beauté unique. Construire ici, c'est risquer de perturber l'équilibre fragile de la faune et de la flore qui y prospèrent. La nature offre déjà suffisamment de merveilles sans qu'il soit nécessaire d'ajouter une structure artificielle qui viendrait gâcher l'authenticité des lieux. Préservons cet espace pour les générations futures.		

82	Anonyme			04/11/2024 11:35
	Contribution	Je tiens à exprimer mon opposition au projet de pont himalayen. Le site a une valeur historique et naturelle précieuse, et une telle construction risque d'en altérer l'intégrité. En attirant une fréquentation massive, nous risquons de surcharger cet espace et de perdre l'authenticité qui fait son charme. J'espère que cette voix, partagée par d'autres, sera entendue et que nous saurons préserver ce joyau naturel.		

83	Anonyme			04/11/2024 11:36
	Contribution	Ce projet de passerelle est, selon moi, une atteinte à l'essence même de ce lieu. Il est essentiel de protéger les sites naturels sans forcément chercher à y imposer de nouvelles infrastructures qui finissent par en abîmer la beauté. Il n'est pas nécessaire d'intervenir lourdement pour apprécier ce paysage – une approche plus respectueuse de la nature serait de laisser ce site dans son état originel.		
84	Anonyme			04/11/2024 11:37
	Contribution	Ce projet de passerelle me semble incompatible avec la préservation du site naturel. L'ajout d'une structure aussi massive n'apportera pas plus de beauté mais plutôt un déséquilibre dans ce lieu paisible et fragile. Laissons cet endroit tel qu'il est pour le bien de la nature et de ceux qui la respectent.		
85	Anonyme			04/11/2024 11:37
	Contribution	Je m'oppose fermement à ce projet qui nuira à l'authenticité de cet espace unique. Il est crucial de préserver la quiétude et le caractère sauvage de ce site plutôt que d'y ajouter des structures qui vont en altérer la magie naturelle.		
86	Anonyme			04/11/2024 11:38
	Contribution	Pour moi, ce projet de pont représente une atteinte au paysage et à la biodiversité de ce site remarquable. La faune et la flore locales, déjà fragiles, seront perturbées par l'augmentation de la fréquentation, et l'harmonie visuelle du lieu en pâtira. Conservons la nature sans y ajouter de fioritures.		
87	Anonyme			04/11/2024 11:38
	Contribution	Je suis contre ce projet, qui, en voulant embellir le site, risque de détruire ce qui en fait la beauté : son naturel et son authenticité. Préservons ce site comme un espace de ressourcement, sans chercher à le transformer à tout prix.		
88	Anonyme			04/11/2024 11:38
	Contribution	La construction d'une passerelle sur ce site représente, à mes yeux, une intrusion dans un paysage qui se suffit à lui-même. Un tel ouvrage va fragmenter l'habitat naturel et perturber le calme des lieux. Il est préférable de garder cet espace intact pour les générations futures.		
89	Anonyme			04/11/2024 11:39
	Contribution	Je suis totalement contre cette construction qui risque d'altérer l'un des rares sites encore authentiques de la région. Ce lieu mérite un respect qui passe par sa conservation, et non par des ajouts architecturaux envahissants.		
90	Anonyme			04/11/2024 11:39
	Contribution	En tant que défenseur de l'environnement, je ne peux qu'exprimer mon désaccord face à ce projet de passerelle. Cette idée, loin d'ajouter à la beauté du lieu, viendra briser l'harmonie naturelle et risque de faire fuir la faune locale. Gardons ce site tel qu'il est, pur et naturel.		

91	Elena Kreusch		contact@elenakreusch.com	04/11/2024 11:45
	Contribution	Je suis fermement opposée à ce projet de passerelle, qui viendrait rompre l'harmonie naturelle de ce lieu unique. Au lieu de préserver la beauté originelle de cet espace, cette construction risque de dégrader l'écosystème et de transformer un endroit paisible en un site surfréquenté.		

92	Kreusch, Barbara		b.e.kreusch@gmail.com	04/11/2024 11:47
	Contribution	Ce projet de passerelle, en plus d'être superflu, est une menace pour l'équilibre de la biodiversité locale. La tranquillité et l'aspect sauvage de ce site en font sa richesse. Préservons ce trésor naturel en lui épargnant des constructions inutiles.		

93	Müller, Leonard		leonardmueller@gmail.com	04/11/2024 11:48
	Contribution	Bonjour, Je pense que ce projet de pont va à l'encontre de l'esprit du lieu, un espace naturel où l'on vient pour se ressourcer en pleine nature. Laissons ce site intact, sans le marquer de notre empreinte, et privilégions la préservation à la transformation.		

94	Mayer, Johannes		dermayerhannes@gmail.com	04/11/2024 11:50
	Contribution	Je ne peux pas soutenir cette initiative de construction qui dénaturera un site aussi précieux. La présence d'une passerelle risque de perturber l'équilibre délicat des écosystèmes locaux et de détruire le charme naturel de ce lieu. Il est crucial de protéger notre patrimoine naturel contre des projets destructeurs.		

95	Leo	15 Rue Grimaldi 06000 Nice	leo_49@hotmail.fr	04/11/2024 13:58
	Contribution	Refus catégorique du projet. Deterioration du site. Perte de valeur. Nature impactée. Environnement touché. Betonisation d'un espace naturel.		

96	Anonyme			04/11/2024 16:16
	Contribution	Non à cette initiative complètement ridicule. C est un espace naturel. La tranquillité du site.		

97	Anonyme			04/11/2024 16:17
	Contribution	Non à cette initiative complètement ridicule. C est un espace naturel. La tranquillité du site.		

98	Anonyme			04/11/2024 16:39
	Contribution	Impensable dans un site aussi beau Un non catégorique		

99	Anonyme			04/11/2024 19:55
	Contribution	<p>Quelle mascarade d'organiser une consultation le mois où les travaux sont censés commencer ! Quelle manque de transparence et de démocratie ! Tout ça pour transformer le lac en parc d'attraction et le défigurer comme ça a été fait à BeauRivage. En utilisant les retombées supposées du tourisme sur l'économie locale comme appât. C'est un leurre ! Et il n'y aura pas un décisionnaire politique qui viendra répondre de sa décision quand il n'y aura pas plus de commerces à l'année et pas plus de retombées. On organise son week-end ou ses vacances pour la beauté du lieu, pour les activités que l'on peut y faire (randonnée, kayak...) pas pour traverser un pont. Ce n'est pas un critère de séjour ou de balade.</p>		

100	Anonyme			04/11/2024 19:59
	Contribution	<p>Combien d'arbres vont être abattus pour ce projet ? Combien de réservations dans l'ardoise ? Combien de machines à passer ? Combien d'écosystèmes abîmés ? Le magnifique site des ardoisières a déjà souffert de la canicule ces dernières années, avec une végétation qui a littéralement cramée il y a 2 ans. Et l'hiver précédent, plusieurs arbres ont été abîmés par la tempête. Et ce site sensible va maintenant être en plus abîmé par le passage des engins. C'est désolant, désespérant !</p>		

101	Anonyme			06/11/2024 08:03
	Contribution	<p>Beau projet qui apportera un dynamisme touristique (bars restaurants hôtels loctions etc...) à notre centre Bretagne qui en a beaucoup besoin. Cela nous permettra de voir une autre perspective sur le lac. Oui à la passerelle</p>		

102	Christian	1 IMPASSE BEAU SOLEIL 56920 ST GONNERY	herve.derrian@gmail.com	06/11/2024 10:58
	Contribution	<p>Bonjour Je serais très heureux de voir ce projet aboutir. Ce serait un plus pour la région en terme d'attractivité. Cordialement</p>		

103	Fiaut Guénaël	42 botcol 56480 Saint Aignan	guenael.fiaut@orange.fr	06/11/2024 15:51
	Contribution	De tout cœur avec vous pour ce projet, malheureusement chez nous, il n'a pu aboutir !!!!!		

104	Anonyme			06/11/2024 16:14
	Contribution	Beau projet en perspective		

105	Anonyme			06/11/2024 18:37
	Contribution	Le projet porté par loudeac communauté est un très beau projet touristique venant renforcer l'attractivité du centre Bretagne et ainsi proposer une diversification dans l'offre déjà présente. C'est une vraie chance pour le territoire, pour le développement économique et touristique de la Bretagne intérieure, la survie des commerces en milieu rural avec des retombées dans un rayon de 20 à 30 km. Hâte de pouvoir l'emprunter.		
106	Antony HARVEY	9 Place de la Mairie 22600 Trévé	antonyjohn.harvey@protonmail.com	06/11/2024 21:26
	Contribution	A mon avis, un ascenseur de bateaux à côté du barrage sera de mieux bienfait que ce pont. Il permettra de nouveau la navigation du canal entière, et sera un grand atout pour le tourisme en centre Bretagne.		
107	Morgane			07/11/2024 10:09
	Contribution	D'accord avec ceux qui pensent qu'il vaudrait mieux aménager le carrefour de Pont Quemer, mais la communauté de communes n'a pas la main sur ce dossier, ni sur l'hôpital et autres propositions vues dans les contributions, ne mélangeons pas tout. Ce projet de passerelle va profiter aux commerçants qui en Centre Bretagne en ont bien besoin, il suffit de voir les difficultés des restaurateurs, aux artisans qui vivent de la vente de leur création, je ne comprends pas comment certains peuvent s'y opposer. Je suis née et je vis ici, je ne veux pas me retrouver dans une réserve pour ceux qui veulent fuir les villes et veulent imposer leur point de vue.		
108	Morgane			07/11/2024 10:10
	Contribution	D'accord avec ceux qui pensent qu'il vaudrait mieux aménager le carrefour de Pont Quemer, mais la communauté de communes n'a pas la main sur ce dossier, ni sur l'hôpital et autres propositions vues dans les contributions, ne mélangeons pas tout. Ce projet de passerelle va profiter aux commerçants qui en Centre Bretagne en ont bien besoin, il suffit de voir les difficultés des restaurateurs, aux artisans qui vivent de la vente de leur création, je ne comprends pas comment certains peuvent s'y opposer. Je suis née et je vis ici, je ne veux pas me retrouver dans une réserve pour ceux qui veulent fuir les villes et veulent imposer leur point de vue.		
109	Guibert Lucile			07/11/2024 10:36
	Contribution	Cet endroit est magique pour sa beauté et sa sérénité. Cette passerelle va dénaturer le lieu, elle n'est pas nécessaire au contraire cela va nuire à l'attrait de ce littoral. Merci d'utiliser nos impôts pour des projets utiles à la communauté !		
110	Christian	23 Le Renderf 22530 CAUREL	treguierch@orange.fr	08/11/2024 08:33
	Contribution	<p>Je suis interrogatif et partagé sur ce projet de passerelle :</p> <p>d'une part très coûteux et très mal placé Peut être d'autres investissements nécessaires à faire au plus urgent Et mal placé car ne coupe pas le tour du lac en deux (peut être aurait il fallu la positionner entre beau rivage et Sordan ?) et le circuit du bois de Caurel fermé en période de chasse !!</p> <p>D'autre part le lien avec le tourisme local : restaurants camping et autres lieux touristiques donc un afflux supplémentaire de touristes à venir visiter cette passerelle et de surcroît des revenus complémentaires pour tout le monde .</p> <p>J'espère que la balance a été faite du côté de nos élus communautaires et municipaux .</p>		

111	boulant christophe	3 rue de pontivy 56300 saint thuriau	boulants@offisecure.com	08/11/2024 11:27
	Contribution	tout à fait POUR la création de la passerelle himalayenne. belle initiative		
112	boulant séverine	3 rue de pontivy 56300 saint thuriau	boulants@offisecure.com	08/11/2024 11:29
	Contribution	comme mon mari, tout à fait pour la passerelle himalayenne au dessus du lac		
113	Anonyme			08/11/2024 20:07
	Contribution	Oui, à la passerelle, un énorme atout touristique.		
114	Anonyme			08/11/2024 22:19
	Contribution	Très beau projet et j'espère qu'il aboutira rapidement.		
115	Anonyme			08/11/2024 22:28
	Contribution	Très beau projet pour le Centre Bretagne, afin de découvrir le lac de Guerledan. Pour attirer de nombreux touristes qui auront envie de faire vivre les commerces et établissements d'accueil. Hâte de s'y promener et de faire de belles rencontres.		
116	Goriot Elisabeth	Keriven 19 22530 Caurel	elisabethgoriot@gmail.com	09/11/2024 11:52
	Contribution	Ce projet très coûteux va dénaturer le site et n'apportera pas la recrudescence touristique escomptée . Les curieux viendront une fois et le reste de l'année cette passerelle contre nature restera rouiller. Les finances des collectivités locales, dans le contexte actuel de régime, doivent être plus sérieuses .		
117	Burlot Joëlle	5, rue de la Fontaine 22530 Caurel	joelle.burlot@gmail.com	09/11/2024 16:34
	Contribution	Arrêtez les frais. Les caisses sont vides !		
118	Anonyme			09/11/2024 16:50
	Contribution	Ça suffit ! Les dépenses publiques sont à la dérive. Inutile de nous rajouter des impôts.		

119	Anonyme			09/11/2024 19:17
	Contribution	<p>Bonsoir Les médias nous montrent quotidiennement les revendications du conseil départemental du 22 réclament plus de dotations financières de l'état donc de nous !!! Ils ont ou projettent de licencier des personnes et la communauté de communes ne trouve que cette ineptie à faire !! Dénaturer un Site jusque là préservé... N'y a t'il pas de sujets beaucoup plus sérieux dont il faudrait s'occuper (écoles hôpitaux emplois ?) c'est toujours beaucoup plus facile de dépenser l'argent qui ne nous appartient pas !!</p>		

120	Poulain Estelle	13 rue Chateaubriand 22200 Guingamp	Estelle-poulain@hotmail.fr	09/11/2024 23:55
	Contribution	<p>L'idée de bétonner une zone naturelle préservée pour accueillir des véhicules me semble aller totalement à contre-courant des enjeux de notre époque concernant la biodiversité. L'enjeu touristique est important pour cette région du centre-Bretagne, mais pas au prix d'une dégradation du milieu.</p>		

121	GUILLEMET JACQUES	39 rue de kerguillemet 56500 EVELLYS	jack.guillemet@gmail.com	10/11/2024 12:25
	Contribution	<p>Je suis favorable à l'installation de la passerelle.</p>		

122	Anonyme			10/11/2024 14:24
	Contribution	<p>Une belle balafre sur le lac. Un afflux de touristes. Pression d'une surpopulation sur l'alimentation en eau potable . Gestion des déchets. Problèmes sanitaires, Trafic routier, circulation dans Mur de Bretagne... Sécurité ? Entre autres. Quel bénéfice réel pour la commune ? Pour ses habitants ? Maintenance de la passerelle ? Au frais de qui? Des habitants ? ...</p>		

123	Anonyme			10/11/2024 22:40
	Contribution	<p>Je suis contre ce projet. Je préfère de loin attirer 30 familles à l'année que 120000 touristes. J'habite à caurel, qui compte plus de 50% de résidences secondaires. Cette passerelle engendrera une augmentation des prix de l'immobilier et la multiplication des résidences secondaires qui freinera l'accès à la propriété pour des habitants à l'année. C'est la mort du village.</p> <p>Axer le développement du territoire sur le tourisme, qui reste aléatoire selon les années, est un choix politique discutable. Les élus devraient prioriser la résilience du territoire en développant des activités utiles toute l'année comme une microcrèche qui manque à Mur, ou soutenir une économie à l'année pour les locaux.</p> <p>Je ne souhaite pas voir Caurel continuer sa mutation en parc à touristes. Pourquoi ne pas développer cet équipement dans des communes de l'intercommunalité qui n'ont actuellement pas d'attrait touristique ? Cela leur permettrait de développer une autre économie. Caurel n'est pas dimensionné pour accueillir plus de touristes. Je ne suis pas sûre que les personnes qui sont pour la passerelle ont bien conscience de ce qu'engendrera la circulation de 120000 personnes (40000 voitures ?) dans Mur...</p> <p>Et si vous voulez vraiment développer le tourisme (encore une fois, je ne pense pas que les habitants y gagnent, à l'exception des quelques commerçants et restaurateurs concernés), il serait peut être bon de lancer plutôt un plan d'action pour lutter contre la pollution de l'eau et les cyanobactéries (provoquées par les pesticides ? Le manque de haies et de talus pour retenir la terre lors des épisodes pluvieux?) qui pour le coup sont un énorme frein pour le développement de l'activité touristique. Aller voir une passerelle au dessus d'un lac magnifique et ne pas pouvoir s'y baigner, c'est se tirer une balle dans le pied quand on veut changer l'image du centre Bretagne.</p>		

		<p>Pour celles et ceux qui ne sont pas au courant, le tourisme de masse est une plaie pour les communes qui y sont confrontées (trafic routier, pollution, incivilités, insécurité, augmentation des prix, difficulté à se loger pour les locaux, nuisances sonores : comment nos élus et certains habitants de mur et de caurel peuvent-ils souhaiter son développement chez nous ? Gardons le niveau que nous avons qui est déjà amplement suffisant et valorisons plutôt le tourisme dans les autres communes de l'intercommunalité pour un développement touristique équilibré.</p> <p>Je passe sur les risques pour la biodiversité déjà exprimée par d'autres.</p> <p>Le fait que la passerelle ne soit pas accessible aux personnes à mobilité réduite est inadmissible en 2024 (est-ce légal ?).</p> <p>J'espère que cette période de restriction budgétaire incitera nos élus à réorienter les dépenses publiques vers des projets essentiels pour notre territoire qui est magnifique, attire déjà des touristes à la recherche un environnement préservé, et dont les habitants devraient être fiers, comme je le suis.</p>
--	--	--

124	Anonyme			11/11/2024 20:04
	Contribution	Quel beau projet, j'espère pouvoir emprunter cette passerelle lors de 'os randonnées autour du lac.		

125	Anonyme			11/11/2024 20:08
	Contribution	Oui à la passerelle, une nouvelle vision du lac		

126	Anonyme			11/11/2024 20:10
	Contribution	Un atout touristique pour notre centre Bretagne, j' espère que ce beau projet se réalisera.		

127	Anonyme			12/11/2024 09:11
	Contribution	<p>Avec la passerelle, Guerlédan, Caurel et LCBC méritent la médaille d'or du projet le plus inutile et dispendieux qui soit.</p> <p>Une poignée d'élus de ces collectivités n'a pas vu que la passerelle va barrer le magnifique paysage, provoquer du sur-tourisme avec des queues et des bouchons comme pour l'assec du lac en 2015, et infliger des nuisances aux habitants. Elle ne sait pas quoi faire de nos impôts en voulant gaspiller 2 millions pour une passerelle, sans compter le coût de l'entretien permanent et des assurances responsabilité accidents. Les touristes ne font que passer et ne vont pas enrichir les commerçants et artisans. Le territoire est beau, ne l'abîmez pas. Il y a assez de chemins de randonnées et de superbes vues autour du lac.</p> <p>Les maires et adjoints des communes, et présidents et vice- présidents de la LCBC sont élus et payés pour améliorer les conditions de vie des habitants, et non pour créer des pollutions environnementales.</p> <p>Grandissez-vous en organisant un référendum comme à Saint-Aignan.</p>		

128	HOINVILLE Philippe	32 Rue de Bellevue 22530 Mûr de Bretagne	homehoinville@free.fr	12/11/2024 17:09
	Contribution	<p>Quel est l'intérêt d'une telle construction : se trouver suspendu à quelques mètres au dessus du lac, cela semble peu de chose par rapport aux inconvénients que cela engendrera :</p> <p>Pollution : par tout ce qui tombera ou sera jeté dans le lac par la passerelle, par les restants de pique nique et canettes dans le bois de Caurel, sans compter déjections et PQ si des toilettes ne sont ajoutées.</p> <p>Augmentation des risques d'accidents : à cause des intrépides qui sauteront de la passerelle pour faire le buzz sur les réseaux sociaux ou ceux qui accéderont en 5 minutes au mur d'escalade (accessible actuellement que par canoë ou une longue marche).</p> <p>Hygiène : qu'est il prévu au niveau des commodités au regard de l'afflux de touristes aussi bien au rond point du lac que dans le bois de Caurel</p> <p>Accès et stationnement : actuellement 1 seule route mène au rond-point et il n'y a aucun trottoir pour les piétons. Le nombre de places de parking est très limité, qu'est il prévu pour remédier à ces problèmes ? De plus, certains riverains mûrois verront leur tranquillité mise à mal par le passage des touristes.</p> <p>Combien coûtera en plus de cette somme minimale de 2Millions d'euros initiaux, l'entretien annuel de la passerelle et des alentours, ainsi que les salaires des personnes en charge du nettoyage ou de la sécurité !</p> <p>Et enfin, pourquoi dénaturer ce site préservé, laissons le tel qu'il est, il se suffit à lui même.</p>		

129	Anonyme			12/11/2024 20:33
	Contribution	Beaucoup d'argent pour pas grand chose, nous voulons des écoles, des collèges, et des commerces ruraux dans nos villages autour du lac !		

130	Alain	2 botcol 56480 ST AIGNAN	aquere@hotmail.fr	12/11/2024 21:15
	Contribution	<p>Je suis favorable au projet de passerelle entre Guerledan et Caurel car cette réalisation va dynamiser le tourisme sur le secteur, les randonneurs pourront faire un petit tour par Landroannec ou un tour dulac diminué à 27 kms plus abordable pour beaucoup de pratiquants .</p> <p>Avec l'installation d'un lieu de convivialité (bar ou brasserie) au rond point cela ferait un ensemble très attractif pour les visiteurs des lieux.</p> <p>Ce serait un complément positif au parc accrobranche existant et qui fonctionne bien et pourquoi pas une tyrolienne au dessus du lac en parallèle de la passerelle qui permettrait le retour des usagers; ce serait un pôle incontournable en Centre Bretagne</p>		

131	Anonyme			12/11/2024 21:26
	Contribution	Je suis pour la réalisation de la passerelle entre Guerledan et Caurel c'est un plus pour la région centre Bretagne. Et une belle continuité sur le site après l'accrobranche ,la base de plein air, le gymnase et le camping sans oublier que cela confortera la fréquentation du village vacances à proximité .		

132	cargouetmarie renée	50 rue du lac 22530 mur de bretagne	christian.cargouet@wanadoo.fr	13/11/2024 11:26
	Contribution	avis favorable por la passerelle		

133	Annie PHILIPPE	29600 Morlaix	anniephilippe02@outlook.com	13/11/2024 11:39
	Contribution	<p>Je m'étonne d'une invitation à exprimer nos avis alors que les travaux sont déjà programmés ce même mois... curieuse conception de la démocratie non?</p> <p>Je suis défavorable à ce projet</p> <p>Deux millions d'euros (au bas mot) de béton, de sueur et de ferraille pour défigurer un site naturel magnifique...</p> <p>Attirer ,peut-on lire , « 5 fois plus de visiteurs, de tours operators.. pour venir voir le pont « ... et après la passerelle himalayenne... quoi encore ? .. des singes ?...de la neige en plastique pour Noël ?</p> <p>Cette terre et ses habitants méritent plus de respect et considération et il y a sûrement mieux à imaginer et faire pour valoriser le centre Bretagne et soutenir son économie.. en préservant la richesse de ses espaces naturels ... Au fait ... c'est cela, cette beauté des espaces naturels que les visiteurs viennent chercher .. pas un pont !</p> <p>Entendez nous !</p>		

134	Philippe Dominique		dom.phil2@wanadoo.fr	13/11/2024 17:01
	Contribution	<p>Je suis foncièrement contre un tel projet.</p> <p>C'est tout simplement scandaleux</p> <ul style="list-style-type: none"> - coût écologique - coût financier <p>tout cela pour voir une passerelle!</p> <p>Pour les porteurs de ce projet: honte et tristesse</p>		

135	RAULT HERVE			13/11/2024 17:25
	Contribution	Enfin un projet innovant pour le centre bretagne.		

136	Anonyme			13/11/2024 19:04
	Contribution	<p>Je pense que ce projet a du sens pour le développement tourisme dans notre secteur géographique tout en préservant notre beau paysage</p> <p>Merci à ceux qui l'ont construit</p>		

137	Cadoret Gilles			13/11/2024 19:23
	Contribution	Je suis favorable à ce projet qui permet une possibilité nouvelle de faire le tour du lac		

138	Laurence			13/11/2024 19:29
	Contribution	<p>Enfin un plan touristique d'envergure pour le centre bretagne tout en mettant en valeur ce joli site .</p> <p>J'y suis favorable dans le respect de l'espace naturel</p>		

139	Anonyme			13/11/2024 19:49
	Contribution	Avis favorable pour cette passerelle himalayenne		

140	Jouanno Mael	3 guergane 56480 Saint-aignan	mael.j56@gmail.com	13/11/2024 20:44
	Contribution	Je soutiens ce projet d'embellissement de notre territoire. Développer le tourisme est une bonne chose pour notre secteur.		
141	Anonyme			13/11/2024 21:11
	Contribution	Je suis favorable à la construction de la passerelle puisque malheureusement, elle n'a pû être faite entre Guerlédan et Saint-Aignan.		
142	Anonyme			14/11/2024 08:42
	Contribution	Je suis pour la passerelle, cela est un atout pour les communes et permet de pouvoir se promener au dessus du lac, d'admirer le paysage		
143	Anonyme			14/11/2024 09:37
	Contribution	Oui a la passerelle pour dynamiser le centre Bretagne.		
144	Damien	7 CARVARCH 56480 CLEGUEREC	damienperan@lequinquis.com	14/11/2024 09:47
	Contribution	Oui à la passerelle reliant GUERLEDAN à CAUREL. Une part significative de la population du Centre BRETAGNE souhaite de l'investissement public pour dynamiser notre région ! Et bien sûr, comme détaillé dans le dossier, nous pouvons le faire en respectant le lac, son environnement et sa biodiversité.		
145	Celine QUENO	10 route du Renderff 22530 Caurel	celabretonne@gmail.com	14/11/2024 10:25
	Contribution	<p>Bonjour, je m'appelle Céline Quéno. J'habite Caurel et je voudrais donner mon opinion sur le projet d'himalayenne prévue à Guerledan.</p> <p>Est-il judicieux, de nos jours, de dépenser l'argent des contribuables alors que la dette publique atteint des sommets mirobolants et que nos services de santé, d'éducation et de police sont mis à rude épreuve?</p> <p>Tout ça, Pour une himalayenne qui va bétonner et encombrer une zone classée « NATURA 2000 » mais qui ne l'est plus vraiment. (Construction de la N 164 et autres).</p> <p>Est-il bien raisonnable de construire c'est himalayenne dans une situation géopolitique des plus inquiétante (Ukraine, Gaza, Trump...) où l'Europe est mise à mal.</p> <p>Voici les questions que je me pose et je vous me remercie de m'avoir laissée m'exprimer.</p> <p>Cordialement, Celine QUÉNO</p>		
146	Le lu Anne	4 Langlo 56480 Cleguerec	Anne.le.lu@hotmail.com	14/11/2024 12:18
	Contribution	Excellent projet dont les retombées économiques iront bien au delà de la commune de Guerlédan notamment Cléguérec, commune voisine dont je suis conseillère municipale.		

147	Anonyme			14/11/2024 12:19
	Contribution	oui à cette passerelle ...un atout pour notre beau lac!!! avec quelques regrets.... quel dommage que le projet initial sur St Aignan		
148	Anonyme			14/11/2024 12:59
	Contribution	Étant famille d'une personne en situation de handicap, j'attends impatiemment de pouvoir faire cette ballade incroyable grâce à la passerelle qui ne dénaturera en rien le paysage local anciennement complètement transformé par le barrage (très bien assimilé aujourd'hui par la population !)		
149	PERAN Chantal	5 rue de l'argoaat 22530 GUERLEDAN	chantal.peran@orange.fr	14/11/2024 19:13
	Contribution	La passerelle devrait augmenter l'attractivité de notre secteur , booster le fonctionnement des activités économiques, sportives et culturelles du territoire. Notre région est belle et la passerelle attirera les curieux qui hésitent à quitter la côte. J'y suis favorable .		
150	Anonyme			14/11/2024 19:47
	Contribution	une passerelle à 2 millions d'euros, et quel impact sur le bois de caurel, avez vous pensé un seul instant à la pression qui va va être faite sur les animaux sauvages, sur les chauves souris, les sentiers, la prochaine étape c'est la bétonisation ? les baraques à frites dans le bois? ne serait il pas temps de penser à la protection de ce patrimoine naturel exceptionnel, à la régulation de sa fréquentation, partout on pense à la préservation de la nature, et vous ne pensez que fric, fric, et encore plus et encore plus d'argent, et le perdant, la nature, les animaux..et quid de la pollution sonore que va engendrer cette passerelle, qui va gérer les ordures ménagères, qui va payer? et la prochaine étape : parkings dans la forêt, place pour camping car...et bientôt le bois de caurel ne sera plus qu'un ersatz de center parc,		
151	Anonyme			14/11/2024 20:01
	Contribution	je suis contre ce projet, comment peut on envisager une passerelle au 21eme siecle, pourquoi encore privilégier l'argent sur la nature, on ne comprend toujours rien , le bois de caurel est un havre de paix , nous oublions à nouveau que les premiers habitants de cette forêt sont avant tout les animaux sauvages, vous ne mesurez pas l'impact de cette nouvelle pression touristique sur l'écosystème, sur les animaux, non, d'abord et toujours, le développement économique. Nous avons un joyau entre les mains, et encore, une fois, il faut l'exploiter , rentabilité est votre seul maître mot		
152	Anonyme			14/11/2024 20:13
	Contribution	par ce message, je vous fais part de mon opposition totale à ce projet, la pression touristique attendue va dénaturer et bouleverser à tout jamais l'équilibre écologique de ce lieu , ce projet est à contre courant des préoccupations environnementales, comment peut on aujourd'hui envisager de faire venir 120 000 personnes sur site, quid des chauves souris, des animaux, de l'écosystème, non , il faut penser développement, profit, sur le dos de la nature. quand l'heure est à la régulation, vous voulez ouvrir à toujours toujours plus de fréquentation, j'espère que la raison pourra l'emporter sur l'économie, sinon c'est encore un désastre écologique auquel il faut se préparer. pour exemple vous avez vu l'impact de la publicité faite sur les forêts, prenez pour exemple la forêt d'avaugour bois meur. cette forêt est aujourd'hui victime de sur fréquentation, en 20 ans , on le reconnaît plus, le weekend, c'est des hordes de coureurs à pied (par groupe 20-30), des cyclistes, des chevaux , on se bouscule sur les chemins, les arbres, les racines, les pierres sont taguées de multiples couleurs au gré des manifestations sportives, culturelles, c'est ça que vous voulez pour CAUREL, que de désolations en perspective		

153	Anonyme			14/11/2024 21:37
	Contribution	Oui c'est un beau projet !!!! On n'en a pas beaucoup pour valoriser le centre Bretagne		
154	Anonyme			14/11/2024 21:48
	Contribution	ha bien voila du propre ,urbanisation de la nature à outrance, on y va droit dans le mur"de bretagne" enfin avant il fallait la monter la cote. Maintenant j'espère pour le respect des pipistrel et la tranquillité des loups du site cela passerella à la trappe ce projet à 2 million d'euros chère quand même ,je les veux bien pour moi vu ma petite retraite et ma tranquillité ebranlé par tout ces 120000 touriste suffiraient qu'ils ait la tourista et la cyano empêcherait a nouveau mes bains de pieds.signé Mamie gouzou		
155	Anonyme			14/11/2024 23:12
	Contribution	Pouvez vous prévoir un tunnel sous l'eau pour voir les silures du lac ,ou plongée chasse sous marine , activité paint-ball moto cross dans le bois ou quad serait bien aussi parmi les chevaux, ou une base montgolfière avec un terrain de ball-trap, à quand la ligne bus ou tramway aérien entre base de Mur et Caurel vue la surface et le potentiel du bois on pourrai accueillir 60000 personnes autour du lac l'été beaucoup de caca dans l'eau ;et puis tant pis pour les résidents mécontents ,JE PARLE PAS DES HABITANT HUMAINS ,ce qui ne peuvent pas écrire les autres ,les bêtes ou bestioles qu'on prend en selfie mais bon vous avez choisis ,ils ont cas dégager ailleurs retourné les pelouses de vos jardin ou les cultures et champs voisin .c'est pas les touristes qui payerons ni ceux qui les raquettes.		
156	Anonyme			14/11/2024 23:41
	Contribution	Projet inutile dans sa globalité ,MUR n'est pas Saint brieuc agglo ,le bois de Caurel n'est pas le bois Boissel . Laissons l'urbanisation en ville et la campagne tel quelle avec son charme naturel. Entre mur et caurel il y a le Lac il peut se traverser en pédalo, kayak, bateau, flot-tub, aviron, jet ski,et à la nage quand l'eau est propre,ha si j'oubliais on peut le visité aussi en bateau mouches départ par contre de beau rivage avec jumelles !!!c'est déjà pas mal. Pour les plus courageux il faut des mollets et tout le mérite en vaut le détour, alors pourquoi gagner du temps (fric) par l'intérêt de crée une passerelle avec un nom qui n'as rien avoir avec les lieux (Népal Tibet "il faut y aller c'est superbe et cela à un intérêt vital la bas ,pas que touristique),NE GASPILLER PAS L'ARGENT PUBLIQUE il nous est de + en+ rare!!!!		
157	Anonyme			15/11/2024 00:27
	Contribution	Bonjour trop fun depuis la passerelle "himalayenne Guerlédan" perché a 300m de haut ,je ferai du saut à l'élastique, de la slackline et wingsuit en perspective le tout en lousdé ,le lac c'est comme le cochon tout est bon tout se mange mon surnom est GLOOQ		
158	Anonyme			15/11/2024 07:28
	Contribution	La Bretagne est aujourd'hui une des régions les plus attractives de France, en grande partie grâce à notre Littoral. Il est alors essentiel de se démarquer et d'aussi faire valoir les attraits touristiques du Centre Bretagne, qui engendreront de facto des retombées économiques, pour nos communes. Et pour cela, la création de la passerelle himalayenne, projet original et visionnaire, ne peut que renforcer le développement global de notre territoire.		

159	FIAUT Dominique	20 cité Pors Gostat 22530 GUERLEDAN	dfiaut@orange.fr	15/11/2024 10:42
	Contribution	Avis favorable		

	Anonyme			15/11/2024 13:15
160	Contribution	<p>Pas d'accord avec le projet</p> <p>Ce projet de passerelle himalayenne me pose questions à plusieurs titre :</p> <p>Tout d'abord la démarche ; Le projet de passerelle himalayenne qui en 2022 devait relier Mur deBretagne à saint aignan, a été abandonné après une consultation de la population de saint aignan (opposé au projet). Aujourd'hui , pourquoi n'est il pas réalisé de consultation des populations demur de bretagne et de Caurel ???</p> <p><u>Impact du projet :</u></p> <p>Le coût de ce projet est énorme, pour une structure qui ne serait ouverte que 6 mois de l'année. Cetargent public serait bien plus utile pour garantir la continuité des services publics (hôpitaux,écoles...)</p> <p>La réglementation accessibilité posée par la loi du 11 février 2005 et par la convention relative auxdroits des personnes handicapées des Nations unies du 13 décembre 2006, que la France a ratifiée en 2010, n'est pas respectée puisque la passerelle ne sera pas accessible aux personnes en situationde handicap.</p> <p>Les « touristes » et les « randonneurs » que nous rencontrons aujourd'hui dans le secteur du lac deguerlédan viennent aujourd'hui rechercher la quiétude et le côté sauvage d'un paysage non artificialisé, bien loin des « spots industriels » à touristes. Je ne suis vraiment pas sure que notre territoire ai pour vocation d'accueillir du tourisme de masse. Ce mode de tourisme est d'ailleurs deplus en plus décrié.</p> <p>La fréquentation touristique inhérente à ce projet va indéniablement avoir une répercussion sur laqualité de vie des riverains de l'édifice. Dans le dossier « évaluation environnementallac de guerledan est évoqué le nombre de véhicule par jours (très élevé en période estivale 350 véhicule/jours), ce qui va entraîner uns gêne importante (cf : article de presse sur la passerelle himalayenne identique dans la Loire : les riverains n'en peuvent plus!!!)</p> <p><u>L'impact environnemental :</u></p> <p>Le bois de Caurel est classé en ZNIEFF de Type 2 (ZNIEFF de type II :ensembles géographiques qui désignent un ensemble naturel étendu dont les équilibres généraux doivent être préservés. Ils sont généralement de taille importante et incluent souvent une (ou plusieurs) ZNIEFF de type I) . Jene suis pas sure que cela soit judicieux de faire passer 120000 personnes (chiffre de fréquentation attendu) sur un espace naturel classé sensible par le conseil départemental.</p> <p>Dans le dossier (impact résiduel et mesure compensatoire) , il est écrit « impact très faible : pas d'espèces figurant sur la liste rouge,.. » . Cela ne semble pas juste, puisque de nombreuses espèces rares, ou ayant un intérêt écologique ou patrimonial sont présentes : escargot de quimper, pic noir,pic mar, balbuzard pêcheurs, chiropêtres, osmonde royale,</p> <p>Une augmentation significative du nombre de personnes sur ce site (120000 personnes/an), va indéniablement accélérer l'érosion, (de façon irrémédiable), du chemin de Grande randonné (déjàmis à mal par la fréquentation lors des différentes manifestations sportives (trail,..). De plus les risques d'incendies et de pollutions (déchets, assainissement,sonores, ...) va aussi être problématique</p>		

	Anonyme			15/11/2024 13:58
161	Contribution	<p>Comment en 2024 des responsables politiques peuvent encore imaginer aller vers du tourisme de masse (fréquentation estimée : 120 000 personnes) ?</p> <p>Les exemples de villes qui cherchent à faire machine arrière pour retrouver une vie locale sereine sont nombreux (baisser le nombre de résidences secondaires, réinstaurer une économie autre que touristique, empêcher la dégradation des espaces naturels). Surtout dans un environnement naturel aussi exceptionnel qui fait déjà venir des touristes verts fuyant les lieux surfréquentés.</p> <p>Pourquoi ne pas organiser une réunion débat avec des médiateurs neutres suivie d'un référendum ?</p>		

	Anonyme			15/11/2024 14:00
162	Contribution	<p>je suis contre ce projet; comment peut on à l heure du changement climatique encore faire privilégier le développement touristique contre la nature. Qui peut oser affirmer que la venue de 120 000 personnes ne va pas perturber A JAMAIS l écosystème? Qui peut oser soutenir un tel projet sans penser que la venue de 120 000 personnes ne va perturber les animaux sauvages (mais on s en fout, le développement touristique d'abord), le bruit, les chemins à tout jamais détruit, la flore, la pollution, mais qui se préoccupe aujourd'hui de l écologie? pas le département, pas la région, la communauté de communes. A l heure où les parcs nationaux régulent, les calanques ferment leur port aux visiteurs, vous vous ouvrez grand les vannes, vous vous moquez de qui?</p>		

	Anonyme			15/11/2024 14:13
163	Contribution	<p>je suis outrée que l'on mette en avant le développement touristique 120 000 personnes dans le bois de CAUREL, est ce réaliste? quid des animaux sauvages, qui de la tranquillité de ceux ci (ha oui, on a oublié, une forêt c'est avant des animaux qui y vivent, des plantes qui grandissent sans nos chaussures, des arbres.....ET LES ANIMAUX est ce qu'ils VEULENT EUX VOIR 120 000 Personnes débarquer ? AU LIEU ET PLACE, n aurait il pas fallu sanctuariser ce magnifique endroit, le préserver et SURTOUT LE TRANSMETTRE, économie aujourd'hui et QUOI POUR LES GENERATIONS FUTURES????? avec 2 millions, ne peut on envisager la réfection de la rigole d hirlvern? Et ensuite combien de millions pour les infrastructures : station épuration aux normes, qualité de l eau, le traitement des déchets n'est pas fait avec les touristes aujourd'hui et DEMAIN,</p>		

	Cadoux Anthony	Quinquis 56480 Saint Aignan	anthonycadoux7@gmail.com	15/11/2024 14:18
164	Contribution	<p>Oui à la passerelle, pour le tourisme en centre Bretagne et notre magnifique lac. (Et pour ceux qui n'en veulent pas je sais très bien qu'ils seront contents d'y aller quand même).</p>		

	Anonyme			15/11/2024 14:23
165	Contribution	<p>est ce réaliste de penser qu'une pression touristique sur le bois de CAUREL ne va pas l endommager à tout jamais, 120 000 personnes attendues. on a un bel endroit au lieu de le préserver on va l'exploiter, jusqu'à la moelle. A l heure, où il faut penser préservation, on ne propose qu'une passerelle avec à la clé des touristes, des touristes....un par arbre., il faudrait peut être envisager de détruire les animaux sauvages, parce qu'avec 120 000 personnes, comment peuvent ils survivre, mais bon, on sera content, on aura plein de baraques à frites, il ne reste plus que l ironie, tellement les visions sont à court terme.</p>		

166	Anonyme			15/11/2024 14:34
	Contribution	<p>non a ce projet , les randonnées ça se mérite, voilà le signal envoyé ce signal, la nature on la consomme envers et tout . 120 000 personnes en plus : oui pourquoi pas mais pas sur une seule petite surface : qu'est ce qu'il va rester du bois de CAUREL? je n ai plus de mots pour exprimer ma tristesse de voir le peu de considération faite à la cette forêt, à ses animaux (qui eux ne sont pas assez exceptionnels pour avoir le droit de vivre à l'abri des foules), à ses plantes, à ses arbres</p> <p>avec 2 millions, il y a d'autres projets de développements qui auraient pu voir le jour, beaucoup moins nocif à l'environnement</p>		

167	Anonyme			15/11/2024 14:34
	Contribution	contre ce projet		

168	Anonyme			15/11/2024 14:35
	Contribution	pas d accord avec le projet, suicide écologique		

169	Anonyme			15/11/2024 14:39
	Contribution	projet qui va produire plus nuisances qu'il ne va réellement créer des emplois (des campings, restaurateurs : emplois saisonniers, quoi de durable pour la région? un pression fiscale sur les habitants permanents) mais qui va être le perdant LA NATURE, LES ANIMAUX		

170	Anonyme			15/11/2024 14:40
	Contribution	non à la passerelle		

171	Anonyme			15/11/2024 14:45
	Contribution	<p>non a la passerelle , comme le rapelle l 'étude d'impact ; les incidences du fonctionnement de la passerelle, avec 120 000 visiteurs supplémentaires accueillis annuellement sur le site, n'étant pas réellement évaluées, ni sur la biodiversité, ni sur le cadre de vie des habitants.</p> <p>L'Ae recommande de prendre en compte l'augmentation significative de la fréquentation du site dans l'évaluation des incidences du projet.</p> <p>Enfin, les incidences des travaux d'implantation de la passerelle sur le bois de Caurel et le bois</p> <p>DONC NON A UN PROJET QUI N A PAS QUANTIFIER L IMPACT D UNE SURFREQUENTATION SUR LA NATURE/ANIMAUX/ESPECES PROTEGEES</p>		

172	Anonyme			15/11/2024 14:49
	Contribution	oui pour la passerelle entre l'anse de Guerlédan et la bois Caurel , parce que je trouve que ce lac n'est pas suffisamment exploité , peut être une façon aussi d'attirer un bistrot snack à l'anse de Guerlédan qui en a bien besoin		

173	Anonyme			15/11/2024 14:51
	Contribution	<p>NON A CE PROJET, l etude d'impact met en lumiere diffrents points (les incidences du fonctionnement de la passerelle, avec 120 000 visiteurs supplémentaires accueillis annuellement sur le site, n'étant pas réellement évaluées, ni sur la biodiversité, ni sur le cadre de vie des habitants.</p> <p>L'Ae recommande de prendre en compte l'augmentation significative de la fréquentation du site dans l'évaluation des incidences du projet.</p> <p>Enfin, les incidences des travaux d'implantation de la passerelle sur le bois de Caurel et le bois balayés d'un revers de sans, sans réel argument de fonds, se retranchant, aucune étude n a été faite lors de la mise en randonnée du site, donc RAS. HE on ne parle de quelques randonneurs, mais de 120 000 touristes : CE N EST PAS POSSIBLE AUJOURDHUI a l heure ou les préoccupations environnementales posent la question de notre AVENIR sur TERRE que l on ne pense pas QUANTIFIER AVEC PRECISION L IMPACT DE 120 000 TOURISTES SUR UN ECOSYSTEME FRAGILE PAR ESSENCE ET PAR NATURE</p>		

174	Anonyme			15/11/2024 15:00
	Contribution	<p>NON AU PROJET comme le rapelle l etude d'impact : Avis MRAe : les incidences du développement des nouvelles places de stationnement aux différents points d'accès de la passerelle ne sont pas appréhendées. Au total, le projet prévoit jusqu'à 360 véhicules supplémentaires, nécessitant 291 nouvelles places de stationnement en période de grande affluence.</p> <p>L'incidence paysagère du stationnement de ces véhicules au sein du site inscrit du lac de Guerlédan doit pouvoir être appréciée, de même que l'incidence sur la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers, que le projet devrait s'attacher à minimiser. Aucun élément du dossier ne le permet en l'état.</p> <p>La reponse : le projet prévoit dans un premier temps l'aménagement d'une seule aire de stationnement à proximité des points d'accès à la passerelle,</p> <p>et DANS UN SECOND temps : quel impact ?</p> <p>Dons si on suit la logique et en depit des nombreux points soulevés par l'étude d'impact (absence de quantification réelle de l'impact sur la nature, absence de evaluation sur le long sur les nécessaires aménagements urbains obligatoires pour accueillir toute cette population...) dans la LOGIQUE : ON CONSTRUIT et VERRA APRES LES CONSEQUENCES</p> <p>non au projet sans une relle etude fiable et digne de ce nom, il vaut mieux renoncer que gacher à tout jamais un site unique , le COURAGE POLITIQUE EST LA, et NON DANS LE MAINTIENT DE PROJET ECOCIDE AU NOM D UN SOI DISANT DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE QUI EST ENCORE A DEMONTRER</p>		

175	Anonyme			15/11/2024 15:15
	Contribution	<p>La passerelle sera un tremplin pour la vie économique à l'échelle locale. Un soutien pour les commerçants. Et une belle opportunité pour le territoire.</p>		

176	Anonyme			15/11/2024 15:16
	Contribution	<p>non au projet</p> <p>J'ai pris le temps de lire l'étude d'impact et sa réponse du main d'oeuvre, beaucoup de questions restent en suspens, la question de l'impact sur l'écosystème n'est pas quantifiée avec précision, le nombre des aménagements et infrastructures ne sont pas tranchés, il est bien mis en évidence (je pense que certains ne sont pas allés au bout de la lecture du projet) il n'y a pas d'aménagement PMR, et comme le souligne l'étude d'impact, les chemins de randonnées ne sont pas prévus à cet effet, les nuisances sur l'augmentation du trafic routier ne sont pas minimiser, comme le relève l'étude, la venue des touristes se fera via tour operator, par bus, pour la journée, à quelle retombée économique sont attendues, peut-être pas celles que pensent les habitants (les tour operator, oui, les compagnies de bus, oui, les restaurateurs? à vérifier.....), quel impact sonore pour les habitants: il faut le quantifier, et l'enjeu sanitaire, il faudrait également en parler et le quantifier, les normes sanitaires ne sont pas déjà respectées.....</p> <p>DONC PROJET QUI N'EST PAS ABOUTI, qui ne mesure pas l'impact sur l'écosystème,</p> <p>IN FINE CE PROJET VA SE TRADUIRE PAR DES MEFAITS DU SUR TOURISME SUR UN ENDROIT QUI N'A PAS LA CAPACITÉ D'Y FAIRE FACE</p> <p>le développement économique et touristique doit être repensé, dans une logique autre que celle du tourisme de masse</p>		

177	Anonyme			15/11/2024 15:49
	Contribution	<p>contre ce projet, non à la passerelle, non au tourisme de masse, pourquoi ne pas penser un tourisme éco-responsable en harmonie avec la nature, en préservant les sites naturels au lieu d'eux jeter en pâture au tourisme de masse. De quel développement économique parlez-vous? celui des agences de voyages, des hordes de cars déboulant pour faire un aller-retour sur une passerelle</p>		

178	Anonyme			15/11/2024 15:53
	Contribution	<p>ouvrez les yeux quel impact économique puisque il n'y a ce cela qui compte sur la région: c'est un tourisme de masse, passager type mont saint michel, des cars qui déversent leur flot de tourisme, le temps de la photo, ce n'est ce type de touristes qui va se traduire par un apport économique et même si on pouvait envisager un développement touristique: des emplois saisonniers, des moblis (de nouvelles terres agricoles à bétonner) des parkings (un champ par ici, un autre par là), quand on aura tout urbanisé que nous restera-t-il? RIEN mais une belle illusion et un mirage aux alouettes</p> <p>NON A LA PASSERELLE</p>		

179	Anonyme			15/11/2024 15:58
	Contribution	<p>non au projet, une aberration économique (depuis quand le tourisme via tour operator crée des emplois et dynamise une région) écologique (pression sur la nature irrémédiable), sanitaire, sonore (qui va gérer les nuisances, trafic augmenté, bruit en permanence dans un bois où les animaux ne demandent qu'à vivre en paix, avons-nous oublié animaux sauvages, sauvages veut dire loin de l'homme?)</p>		

180	Anonyme			15/11/2024 15:58
	Contribution	<p>non à la passerelle</p>		

	QUERE Anthony			15/11/2024 16:12
181	Contribution	<p>Oui à la passerelle reliant Mûr à Caurel, à défaut de celle prévue entre Mûr et Saint-Aignan, pour dynamiser le Centre Bretagne et offrir une nouvelle activité autour de notre magnifique Lac! Du budget tourisme alloué au Centre Bretagne plutôt qu'au bord de mer, c'est une aubaine, merci aux élus du centre Bretagne d'avoir porté ce projet, dans le respect de l'espace naturel (comme détaillé dans le dossier)!</p> <p>Complément positif au parc accrobranche (possibilité d'une tyrolienne par la suite ?), la passerelle attirera des touristes pour le bonheur des commerçants du coin (beau coup de pub d'ailleurs si elle peut être construite avant l'arrivée d'étape du prochain Tour de France). Que les personnes ayant peur du chiffre de touristes annoncé se rassurent, ceux-ci ne viendront pas tous le même jour et la passerelle ne devrait pas devenir un phénomène comme le Mont Saint Michel, n'exagérons pas!</p> <p>Cette passerelle sera également et surtout appréciée par de nombreux habitants du Centre Bretagne, offrant une belle variante pour les promenades en famille le weekend, et de la joie lorsque nous la traverserons avec cette nouvelle sensation de voir notre Lac. Pour ceux qui sont contre ce projet à ce jour, peu de doutes qu'une grande partie d'entre eux viendra ainsi l'essayer et l'adopter! ?</p>		

	LE CLEZIO Monique	3, Castelru Saint Guen Saint Guen 22530 Guerlédan	monique.leclezio@orange.fr	15/11/2024 16:13
182	Contribution	<p>Si la passerelle peut-être un outil intéressant d'un développement touristique durable à condition de respecter le milieu, il ne doit pas être uniquement un outil de promotion touristique et pour cela il reste à mon avis, de nombreux points à préciser ou à travailler.</p> <p>Contributions et observations sur le dossier de création d'une passerelle himalayenne par la Communauté de commune de Loudéac Centre Bretagne entre le Bois de Cornec sur la commune de Guerlédan et le Bois de Caurel sur la commune de Caurel</p> <p>Ce projet vise à développer le tourisme autour du plus grand lac de Bretagne et particulièrement sur la rive Nord dans un site dont la qualité environnementale doit être préservée.</p> <p>La passerelle est présentée comme outil de développement de la pratique de la randonnée pédestre. Il faut cependant s'interroger sur la part des visiteurs qui pratiqueront réellement la randonnée par rapport à celle de ceux qui le considéreront comme une attraction, ce point n'est pas très clair dans le dossier.</p> <p>On peut regretter que la passerelle soit présentée comme ouverte à tous dans l'étude environnementale (page 70) ce qui ne sera pas le cas pour les personnes en fauteuil vu la configuration des itinéraires.</p> <p>La passerelle sera ouverte de Pâques à fin août d'après l'étude environnementale alors que la notice évoque la période de Février au 15 septembre ou de mars à octobre dans le bilan de la concertation. Quelle en sera la période d'utilisation ?</p> <p>Il est dommage qu'un tel investissement ne puisse être utilisé toute l'année vu son coût.</p> <p>Comment le public sera-t-il informé de la fermeture durant plusieurs mois notamment dans les outils de communication. Y aura-t-il des portails de fermeture de la passerelle ?</p> <p>La fréquentation estimée est de 120 000 personnes, la méthode de calcul est peu explicite, sont évoqués : 2 références en France ainsi que la fréquentation estimée du site de Bon Repos (pas de comptage réel ?). Le bilan de la concertation et l'étude environnementale précisent 600 à 800 passages les jours de forte affluence et concluent 50 à 60 personnes par heure, ce qui ne tient pas compte de la répartition au cours de la journée (horaires de forte affluence concentrés en fin de matinée et après-midi ?). La régulation du nombre de personnes empruntant simultanément la passerelle n'est pas évoquée dans le dossier.</p> <p>Dans l'étude environnementale, les flux de véhicules permettant l'accès au site sont estimés à 360 au plus fort de la fréquentation, il n'est pas indiqué le flux déjà existant, ni même celui engendré par le projet d'aire d'accueil de camping-cars qui doit être implanté en face de la voie d'accès au parking projeté dans le dossier et non mentionné dans l'étude environnementale.</p>		

	<p>Ces flux peuvent être des nuisances (sonores, de sécurité...) importantes au-delà de la période de travaux pour les riverains proches de l'Anse de Guerlédan et de toute la rue du Lac. Des accès alternatifs sont – ils envisagés ?</p> <p>Il est indiqué dans le dossier, l'utilisation de parkings éloignés de l'Anse de Guerlédan : près de Miléade (2 prairies fauchées de temps en temps), à Beau Rivage ou en gare de Mûr de Bretagne, souvent à des distances élevées de la passerelle notamment à pied. Est-ce réaliste en fonction du public visé et ciblé dans la communication qui sera faite.</p> <p>En ce qui concerne le parking de la gare de Mûr de Bretagne, les travaux d'aménagement indispensables sont-ils prévus et sur quel calendrier ? Le calendrier de l'aménagement des voies douces n'est pas précisé entre le centre de Mûr de Bretagne et le site de l'Anse de Guerlédan.</p> <p>Dans l'étude environnementale, sans doute en partie réalisée pour l'autre projet de passerelle abandonné, il est fait mention d'un ancrage de la passerelle en terrain privé. Or le terrain sur lequel la passerelle est implantée sur la commune de Guerlédan n° 245 appartient au Conseil Départemental des Côtes d'Armor. Il fait partie des espaces naturels sensibles. Ce point étant un peu rectifié plus loin dans l'étude.</p> <p>Les affouillements pour ancrer les poteaux ou les câbles sont en partie décrits dans l'étude environnementale sans qu'ils soient précisés dans la demande de permis d'aménager. La Coupe ne montre pas les percements pour installer les blocs de Béton.</p> <p>Autre élément qui semble assez confus à la lecture : l'espace des 46 m² d'emprise (permis d'aménager) correspondant aux installations des poteaux et câbles sera-t-il clos ou ouvert (dans le permis d'aménager un schéma montre un homme passant sous les câbles de tension PA4 ou PA18) ou sera-t-il délimité ou fermé par des ganivelles auxquelles la barrière bois peut être préférée ?</p> <p>Le schéma d'implantation de la passerelle montre une proximité forte avec les locaux de la base départementale de Plein air. Quelle nuisance éventuelle en période de travaux et en période d'ouverture ?</p> <p>Les résultats de l'étude faune et flore semblent incomplets sur les impacts sur la faune terrestre et aquatique et peu précis sur l'impact de l'augmentation de fréquentation sur l'ensemble de la boucle de l'Anse de Landroannec ainsi que sur le sentier des ardoisières du bois de Caurel même si des lisses sont mentionnées.</p> <p>En ce qui concerne les retombées économiques, si elles peuvent être imaginées pour les commerçants de Guerlédan, elles pourraient être plus aléatoires pour ceux de Caurel (le bout de la passerelle est éloigné de Beau Rivage par les sentiers).</p> <p>Sont mentionnés dans les documents à l'Anse de Guerlédan : la réalisation de points de restauration sans mention de constructions où seront-ils ? ainsi que l'amélioration de l'accueil (les aménagements paysagers seront-ils prêts dans le délai qui reste avant l'inauguration annoncée pour juillet 2025 ?, les sanitaires seront-ils suffisants ?).</p> <p>Il semble essentiel au-delà de la construction de la passerelle de sécuriser et améliorer les liaisons entre les voies cyclables (véloodyssée et réseau de voies douces) avec les croisements de flux voitures. Des portions du GR sont dégradées au-delà de la proximité des ancrages de la passerelle entre le rond-point du lac et le barrage, en fond de l'anse de Landroannec (passerelle au-dessus du Lac) ou entre le rocher d'escalade et l'extrémité du bois de Caurel. Un dialogue a-t-il été engagé avec le Département des Côtes d'Armor en responsabilité des gros travaux d'amélioration du tour du Lac ? C'est en effet l'ensemble du parcours qui doit être de qualité en respectant les milieux traversés.</p> <p>Enfin, je n'ai pas trouvé, accompagnant les demandes de permis d'aménager, les conventions de mise à disposition par les propriétaires des parcelles concernées par les ancrages de la passerelle ou des courriers de confirmation de leur accord.</p> <p>Pour conclure, si la passerelle peut-être un outil intéressant d'un développement touristique durable à condition de respecter le milieu, il ne doit pas être uniquement un outil de promotion touristique et pour cela il reste à mon avis, de nombreux points à préciser ou à travailler.</p>
--	---

	Anonyme		15/11/2024 16:21
183	Contribution	<p>non a la passerelle, projet présenté comme un miroir aux alouettes, vous faites croire aux habitants un développement économique alors que c'est un tourisme de masse qui est attendu, via tour operator , les conséquences ecologiques sont niées, quand on aura tout détruit qu allons nous leguer à nos enfants, ou est le courage des elus? ne vous trompez pas habitants : il s agit de satsiafaire un ego d'elu qui veut avoir son nom en haut de l affiche,</p> <p>lisez les projets, l etude d 'impact, informez vous , lisez l etude d impact, c'est eloquent : les conséquences environnementales n'ont pas été quantifiées, l apport economique est sujet à caution , les infrastructures ne sont pas prevues</p> <p>NON NON</p>	

	Anonyme		15/11/2024 16:26
184	Contribution	<p>Votre projet de passerelle est une aberration à bien des titres et nous nous y opposons fermement pour les raisons suivantes :</p> <p>Raisons écologiques :</p> <p>A un moment où tout le secteur du tourisme s'interroge pour trouver des solutions pour limiter son empreinte environnementale, Vous proposez d'artificialiser des surfaces afin d'en faire des parkings pour déplacer les voitures de 120 000 personnes qui viendront faire mumuse sur une passerelle artificielle au-dessus du lac.</p> <p>Lors de votre réunion d'information, je ne sais pas ce qui m'a le plus désespéré... Que vos soi-disant spécialistes n'aient trouvé aucune espèce sensible ayant pour habitat le site du bois de Caurel. Que vous arriviez à dire sans cligner des yeux que le passage de 120 000 personnes dans cette zone classée ZNIEFF de type 2 n'ait aucun impacte sur la faune et la flore du site. Ou que vous arriviez à nous dire sans tousser que pour des raisons écologiques, vous allez utiliser des hélicoptères pour faire les aménagements ! On pourrait en rire si cela n'était pas si désespérant de médiocrité !</p> <p>Par de tels aménagements, vous souhaitez attirer du tourisme de masse qui n'a rien à voir avec les randonneurs qui fréquentent le secteur actuellement au risque de faire fuir ces derniers en déclenchant un surtourisme de décérébrés instagrammeurs qui viendront dans le but de prendre des selfies ou des gens qui n'ont aucune notion de ce qu'est un site naturel et ne manqueront pas de le polluer, dégrader ou de s'y perdre. Est-il nécessaire d'évoquer les risques d'incendies ou d'accidents ?</p> <p>Dans le dossier (impact résiduel et mesure compensatoire), il est écrit « impact très faible : pas d'espèces figurant sur la liste rouge. ». Cela ne semble pas juste, puisque de nombreuses espèces rares, ou ayant un intérêt écologique ou patrimonial sont présentes : escargot de quimper, pic noir, pic mar, balbuzard pêcheurs, chiroptères, osmonde royale...</p> <p>L'érosion des chemins de randonnées est déjà importante dans l'état actuel de fréquentation du site notamment en fin d'été et particulièrement après les trails, Je ne vois pas comment ce lieu pourrait supporter une telle augmentation de passages sans dégâts irréversibles.</p> <p>L'avenir et l'attrait du centre Bretagne est dans la préservation de la qualité de ses paysages sauvages non dans la création de « joujous » artificiels et inutiles.</p> <p>Raisons sociales :</p> <p>L'impacte pour les habitants de mūr et Caurel est délétère et si quelques commerçants semblent argumenter que la passerelle est nécessaire à leurs affaires, cela représente quel pourcentage de la population ? Est-ce que cette poignée de personnes doit faire subir le mauvais calibrage de leurs business plans à l'ensemble du voisinage ?</p> <p>Le coût d'un tel projet qui, je vous pari ma maison, sera certainement plus important que ce que vous annoncez représente un véritable gaspillage d'argent public qui serait bien mieux orienté dans les services à la population.</p> <p>La réglementation accessibilité posée par la loi du 11 février 2005 et par la convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations unies du 13 décembre 2006, que la France a ratifiée en 2010, n'est pas respectée puisque la passerelle ne sera pas accessible aux personnes en situation de handicap.</p> <p>Pourquoi n'organisez-vous pas une réelle consultation de la population comme cela a été fait avec la population de St Aignant ? Je m'interroge vraiment sur certains fonctionnements.</p> <p>Lorsque je suis au marché de mur le vendredi soir, toutes les personnes de tous âges avec qui</p>	

	<p>je discute sont contre ce projet qu'elles jugent aberrant et stupide mais quand je leur dis qu'il faut qu'elle le fasse savoir, toutes ont la même réaction : « ho ben vous savez, on connaît le maire et si on s'oppose ou dit qu'on n'est pas d'accord, on pourrait avoir des problèmes après... »</p> <p>Je trouve cela vraiment questionnant...</p> <p>En tout état de cause, si ce projet est fait sans consultation réelle et anonyme de la population, ça sera les associations environnementales et en lien avec le handicap qui viendront discuter en toute transparence avec les porteurs de projet et en feront état à de la presse. A chacun ses arguments...</p>
--	--

	Collectif L'espace réel	22530 Guerlédan	lespacereel@yahoo.com	15/11/2024 16:28
185	Contribution	<p>La Préfecture des Côtes d'Armor a demandé que ce projet de passerelle sur le lac de Guerlédan soit soumis à une évaluation environnementale.</p> <p>L'avis rendu par la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Bretagne est plutôt inquiétant (voir document n°5 joint au présent registre). On y relève des appréciations telles que ;</p> <p>« L'étude d'impact n'est satisfaisante ni sur la forme ni sur le fond » « Le projet présenté reste indéfini sur plusieurs aspects » « Projet non cohérent avec les enjeux de conservation du patrimoine écologique et paysager du site du lac de Guerlédan »</p> <p>En effet on frémit à l'évocation d'engins de chantier qui vont massacrer les rives du bois Cornec et du bois de Caurel et creuser des pistes d'accès à travers ces bois.</p> <p>On pourrait se dire que c'est un mal pour un bien. Pour le bien du tourisme ?</p> <p>Mais il y a tourisme et tourisme. Le site de Mûr-de-Bretagne n'est pas fait pour le tourisme de masse et le lac de Guerlédan n'a pas vocation à devenir un parc d'attraction. Le choix stratégique doit être celui du tourisme durable basé sur un environnement authentique avec ses paysages et sa biodiversité préservés, de même que le patrimoine historique et culturel.</p> <p>Par ailleurs du point de vue financier le montant de 2,36 millions d'euros TTC ne rend même pas compte du budget total ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - on ne connaît pas le montant de la convention qui sera passée avec le propriétaire pour l'accès au bois de Caurel, - on ne connaît pas le coût de fonctionnement à prévoir chaque année pour l'entretien, la maintenance, les réparations de l'installation, ni les coûts d'assurance. <p>Propositions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Ne pas retenir ce projet tel qu'il est présenté, en raison de son incompatibilité avec les enjeux environnementaux et écologiques de ce site sensible qu'est le lac de Guerlédan. 2) Réaffecter tout ou partie des fonds à la création d'une « Maison du Lac » à l'instar de la Maison de la Baie à Langueux et des autres « Maisons Nature » des Côtes d'Armor. Création d'un ou deux emplois pour l'animation de la Maison du Lac (Expositions, ateliers, participation à des événements comme les minutes bleues ...) et un guide nature pour des randonnées à thème (histoire du lac, la faune et la flore, les ardoisières ...). 3) Réaffecter une partie des fonds à l'aménagement de cheminements PMR autour de certaines portions du lac. 4) Réaffecter une partie des fonds à l'amélioration de la signalétique des sentiers, à l'entretien ou la réfection de certains passages (ex : autour de Landroannec). <p>Pour ce nouveau projet, créer un Comité de suivi associant des habitants et des acteurs économiques de Guerlédan et Caurel.</p> <p>Collectif L'Espace réel lespacereel@yahoo.com</p>		

186	Anonyme			15/11/2024 16:31
	Contribution	NON A LA PASSERELLE, arretez de vous preoccuper de votre interet, et la nature et les animaux , et les especes protegee, qui va leur expliquer qu'ils doivent partir pour que les trouistes puissent , les promenades du dimanche vous pouvez les faire sans passerelle, apprenez la marche, c'est bon pour la sante		
187	Anonyme			15/11/2024 16:32
	Contribution	merci l espace reel NON A LA PASSERELLE		
188	Anonyme			15/11/2024 16:33
	Contribution	NON AU PROJET		
189	Anonyme			15/11/2024 16:34
	Contribution	NON AU PROJET ZUT LISEZ L ETUDE D IMPACT, c'est une aberration, et un non sens economique (les retombées ne sont pas celles que la majorite des gens envisagent)		
190	Eitel Maureen		M_thumas@hotmail.com	15/11/2024 16:34
	Contribution	La Bretagne a ceci de merveillex qu'elle a su rester sauvage. C'est pour cette raison que des touristes du monde entier s'y rende, tout en la respectant. Si on lui enleve cet aspect, elle perd tout ce qui la caracterise.		
191	Anonyme			15/11/2024 16:35
	Contribution	NON, NON et NON à ce projet si mal écrit qu'il devrait vous faire honte ! votre étude est bancal et a complètement nié l'impacte environnementale et sociale. Gabegie d'argent publique pour satisfaire l'égo d'une poignée d'élus et l'avidité de quelques commerçant au détriment du reste de la population.		
192	Anonyme			15/11/2024 16:35
	Contribution	non au projet oui au developpement raisonne, quand prendra t on enfin la mesure du changement ecologique, quand respecterons notre bien le plus precieux LA NATURE		
193	Anonyme			15/11/2024 16:38
	Contribution	NON A CE PROJET NON FICELE NON ABOUTI qui est un faux semblant, la fumee d'un eventuel developpement ecomique (un mirage quand on lit l etude d impact) face à la realite d'une desastre sur l ecosysteme c'est comme ca que l on respecte les zones natura 2000		

194	Anonyme			15/11/2024 16:39
	Contribution	non au projet car nous allons droit dans le mur avec ce projet : c'est ca l avenir du centre bretagne : le tourisme de masse		
195	Anonyme			15/11/2024 16:40
	Contribution	définitivement non au projet		
196	Anonyme			15/11/2024 16:42
	Contribution	avec ce ce projet, on succombe aux sirenes d'un soi disant developpement economique (comment osez berner la population à ce point) et on enterre le site naturel de guerledan		
197	Anonyme			15/11/2024 16:42
	Contribution	non a la passerelle , une aberration, tout a dejà ete ecrit		
198	Anonyme			15/11/2024 16:43
	Contribution	comment peut crier son opposition : non a la passerelle, oui a la preservation de la nature, non a la defiguration de ce qui est le plus precieux au monde		
199	Anonyme			15/11/2024 16:46
	Contribution	non au projet bien vous nous consultez, MAIS consultez vous les ANIMAUX : quid des cerfs, des pipistrelles, des lézards, des lapins, des lièvres, des marcassins, et eux ont ils envie de voir débarquera l année 120 000 personnes de plus et si cetait dans votre jardin, vous diriez QUOI : OUI BIEN SUR LOL		
200	Anonyme			15/11/2024 16:46
	Contribution	J ESPERE QU AU NOM DE LA RAISON LE PROJET NE VERRA JAMAIS LE JOUR		
201	Anonyme			15/11/2024 16:47
	Contribution	J EN APPELLE AU COURAGE POLITIQUES DES ELUS DE RENONCER A CETTE ABERRATION		
202	Anonyme			15/11/2024 16:50
	Contribution	non au projet		

203	Anonyme			15/11/2024 16:50
	Contribution	Vous violer la nature et ses habitants naturel Especes volatiles ,et faunes sauvages,encore un site en voie de destruction par le surtourisme alors que partout on parle de quota (Brehat ouessant...île aux pins brûlé à Plougrescant,sillon du talbert oiseaux plus qu'en poster.?. et j'en passe) soyez plus respectueux de notre patrimoine naturel toujours le fric fric modèle économique ,à quand votre projet center parc aux sept iles ,on y viendra un jour ,voilà ce que vous laisserez a nos enfants		
204	Anonyme			15/11/2024 16:51
	Contribution	apres lecture des différents documents, je suis convaincue que ce projet est un aberration		
205	Anonyme			15/11/2024 16:52
	Contribution	non au projet, non a la passerelle, non au tourisme de masse, stop à la destruction		
206	Anonyme			15/11/2024 16:53
	Contribution	je vous confirme par la presente mon opposition au projet		
207	Anonyme			15/11/2024 16:57
	Contribution	dans beaucoup d endroit en BRETAGNE , les communes et collectiivités font machine arriere, pour limiter la sur frequentation et ici, on va dans le sens, vous vous pensez si intelligent que vous pensez faire mieux, quand grace à ce projet, le tourisme de masse aura gagné que nous restera t il, rien, que restere t il de la faune et la flore RIEN, mais un eleu aura eu son heure de gloire, on sacrifie la nature au nom de l ego d'un elu local quelle belle perspective léguons aux futures generations		
208	Anonyme			15/11/2024 16:59
	Contribution	non au projet , non au projet non au projet , non au projet, non au projet , non au projet, non au projet , non au projet, non au projet , non au projet, non au projet , non au projet, non au projet , non au projet, non au projet, est ce suffisant pour que vous preniez conscience que ce projet est contraire a l interet general,		
209	Anonyme			15/11/2024 16:59
	Contribution	non au projet		
210	Collectif L'espace réel	22530 Guerlédan	lespacereel@yahoo.com	15/11/2024 16:59
	Contribution	Nous demandons solennellement qu'il soit tenu compte de la voie de la raison qui émane de ces contributions et que nos propositions soient reprises pour un respect de la nature tout en valorisant notre patrimoine. Merci Collectif L'Espace réel lespacereel@yahoo.com		

211	Anonyme			15/11/2024 16:59
	Contribution	non a la passerelle		

212	Cécile QUÉNO		celabretonne@gmail.com	14/11/2024 10:20
	Contribution	<p>Objet : Himalayenne De Guerledan</p> <p>Bonjour, je m'appelle Céline Quéno. J'habite Caurel et je voudrais donner mon opinion sur le projet d'himalayenne prévue à Guerledan.</p> <p>Est-il judicieux, de nos jours, de dépenser l'argent des contribuables alors que la dette publique atteint des sommets mirobolants et que nos services de santé, d'éducation et de police sont mis à rude épreuve?</p> <p>Tout ça, Pour une himalayenne qui va bétonner et encombrer une zone classée « NATURA 2000 » mais qui ne l'est plus vraiment. (Construction de la N 164 et autres).</p> <p>Est-il bien raisonnable de construire c'est himalayenne dans une situation géopolitique des plus inquiétante (Ukraine, Gaza, Trump...) où l'Europe est mise à mal.</p> <p>Voici les questions que je me pose et je vous me remercie de m'avoir laissée m'exprimer.</p> <p>Cordialement, Celine QUÉNO</p>		

Détail des contributions écrites – Registre de Caurel :

Arrivé le 12.11.2024

FRANÇOIS DEHAPIOT
24. KERIZOUËT
56300 HALGUÉNAC

①

Objet : consultation relative au projet de passerelle au dessus du lac de Guerlédan

Bonjour,

Je souhaitais vous faire part de ma complète opposition au projet d'hydraulicité sur le lac de Guerlédan. En qualité de défenseur du droit de course sur le bois de Caurel et donc connaissant parfaitement le lieu je ne sens la nécessité pour donner un avis éclairé sur ce projet. C'est en tant que simple citoyen que je m'insurge contre.

- Notre pays est dans une situation financière catastrophique. Nous manquons de médecins, des lits d'hôpitaux, des crèches, des écoles sont fermés faute de moyens... ! comment peut-on encore consacrer de l'argent public pour le genre de folie ?
- Sous prétexte de développement touristique, c'est une nature vierge et sereine que demandent nos visiteurs
- Le bois de Caurel est déjà très fréquenté et nous en constatons l'impact sur la faune et la flore. Qu'adviendra-t-il de ce bois avec les 12000 visiteurs que vous annoncez ?

Ce projet est une catastrophe écologique, une nouvelle gabegie financière sur des fonds publics et un non-sens économique.

FRANÇOIS DEHAPIOT

HALGUÉNAC LE 10 NOVEMBRE 2024

Détail des contributions écrites – Registre de Guerlédan :

1

6-11-2024

Je trouve que le projet de Passerelle Himalayenne sur le lac de Guerlédan entre les Communes de CAUREN et GUERLEDAN. MUR DE BRETAGNE est un bon projet et ce pour plusieurs raisons :

- développement Touristique au Centre Bretagne
- renforcer le dynamisme économique de la région Centre Bretagne
- donner un signal fort aux entreprises artisanales qui viennent de s'installer
- montrer que le Centre Bretagne peut évoluer dans ses propositions économiques et touristiques
- l'impact écologique sera minime voir nul.

Michel PERAN - MUR DE BRETAGNE. GUERLEDAN.

2

Le 8-11-2024

Projet de Passerelle sur le lac des lacs des lacs

~~bonne~~ ~~inté~~ Bon projet Je suis si est pau
est d'accord

renforce les touristes. Faire Baigne le centre
Bretagne faire vivre les commerces et plus
et avec plaisir Guerlédan.



Arrivé le

13 NOV. 2024

Je suis entièrement en désaccord avec votre projet d'une passerelle reliant MUR à CAUREL.

Aujourd'hui, nous n'avons plus les moyens de gaspiller des sommes aussi importantes pour quelque chose qui RAPPORTE RIEN, car ce sera toujours le Contribuable qui participera à ce gachis.

Car il faut savoir que le contribuable de la communauté de Communes de LOURDEAC paie 30% de plus que n'importe quel autre commune Bretonne.

Il serait plus logique et souhaitable de RÉHABILITER la place sainte Suzanne et certains coins de cette commune qui ont besoin d'être embellis, plus moderne, afin de donner plus de cachet à cette ville de GUERLEDAN.

Je donnai un avis favorable pour entreprendre un parc au niveau de l'ancienne carrière voire un parc aquatique "PAYANT". Préférez de faire gratuit aux touristes qui ne font certainement pas vivre les commerçants de cette commune.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe des grosses sociétés spécialisées qui financent ces PROJETS qui vous rapporteront de la trésorerie et cela contribuera au développement touristique contrairement à votre passerelle qui n'apportera RIEN.

Ce projet à mon avis va plutôt favoriser CAUREL au détriment de MUR. car actuellement

au "BOND POINT" il n'y a absolument RIEN pour
retenir le public, tout l'intérêt de
l'aménagement d'un PARC aquatique ou Autre.

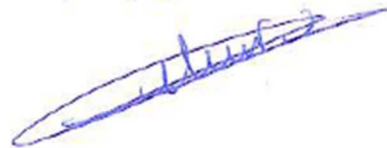
Puisque vous nous demandez votre AVIS je tenais
à le faire.

Je profite de ce courrier pour signaler l'absence
d'un panneau de droit de passage (flèches
rouge et blanc au niveau de la chapelle
Sté Suzanne (près du garage PENAUT) car bien
souvent la voiture arrivant du centre ou autre
pense qu'elle est en droit.

J'espère que mon courrier attirera toute votre
attention.

Salutations.

Michel CORBAIE



CONCLUSION

Porté par Loudéac Communauté, le projet de réalisation d'une passerelle himalayenne au surplomb du lac de Guerlédan, dont l'implantation concerne les communes de Caurel et de Guerlédan, a ainsi fait l'objet d'une concertation du public via la procédure dite de « Participation du Public par Voie Electronique ».

Les 216 contributions recueillies ont été formulées par des habitants des communes concernées par le projet, du territoire de Loudéac Communauté, voire des communes hors territoire intercommunal.

Ces contributions ont été, selon leurs contenus, classifiées par thématique (Cf. tableau p. 6). Il est proposé de reprendre une approche thématique générale en guise de conclusion en lien avec les réponses du maître d'ouvrage.

Tourisme :

La passerelle himalayenne est perçue comme un atout touristique, un projet original et innovant, donnant une image positive du territoire et capable de contribuer à booster l'économie touristique. Les professionnels de l'écosystème touristique ont notamment manifesté leur enthousiasme quant à l'aboutissement de ce projet.

La passerelle apportera également une offre complémentaire aux activités déjà présentes sur le site du « rond-point » du lac, notamment autour de la randonnée, vue comme plus accessible et offrant des perspectives nouvelles en terme de valorisation patrimoniale (site des ardoisières).

La question du tourisme de masse est aussi posée et est motif d'inquiétude des citoyens, principalement sur la capacité de gestion des flux, de sécurisation des abords immédiats de la passerelle et de stationnements dédiés (l'impact sur l'environnement sera traité ultérieurement).

Cette notion de tourisme de masse est complexe à appréhender. L'exemple de comparaison avec le Mont-Saint-Michel (et ses 3 millions de visiteurs annuels) mentionné dans les contributions montre un décalage entre ce constat qui inquiète les citoyens et l'ambition affichée par le porteur de projet.

Rappelons que le nombre de touristes est estimé à 120 000 visiteurs annuel. Cette fréquentation agrège les flux observés actuellement de visiteurs sur le site et la hausse de fréquentation induite par le projet. Cette fréquentation a été estimée à partir de données provenant d'autres sites similaires en France (Gorges du Lignon, Monteynard) et des flux annuels observés sur le site de Bon repos.

Les contributions des citoyens interpellant le maître d'ouvrage sur cette question de la gestion de ces flux de visiteurs ont bien été prises en compte par Loudéac Communauté. Cela renvoie à deux problématiques majeures : les stationnements et les cheminements pour accéder à la passerelle.

S'agissant de la question des stationnements, le postulat de départ volontairement pessimiste est de considérer que chaque visiteur utilise un véhicule pour se rendre sur le site de la passerelle (ce qui ne reflète pas la réalité, dans la mesure où 20-25 000 cyclotouristes fréquentent le site annuellement). Le maître d'ouvrage démontre que les capacités d'accueil sont suffisantes avec les 3 prairies enherbées disponibles (1 à proximité du camping et 2 autres au niveau de l'anse de Landroannec), les stationnements existants en proximité ainsi que le parking de la gare.

En complément d'information, le parking de la gare fait actuellement l'objet d'une réflexion au niveau de la commune de Guerlédan pour son réaménagement.

En lien avec le volet environnemental, l'aménagement d'une nouvelle zone parking en proximité du site côté Guerlédan sera engagé et dimensionné en considérant l'étude de caractérisation des flux de visiteurs qui sera menée tout au long de la première année d'ouverture de la passerelle. Plusieurs scénarios sont envisagés et décrits afin de limiter l'impact en terme de consommation foncière.

La connexion avec la vélodyssée et la voie douce menant au centre-ville de Guerlédan est également évoquée par les contributeurs, en terme de sécurisation. 2 secteurs sont en effet identifiés sur le tracé (village de Kéryhuel), sur lesquels de la signalétique et de la sécurisation complémentaire sont prévus. La dernière portion de 300 mètres précédant l'arrivée au site du rond-point fait également l'objet d'une étude d'aménagement afin de rendre l'itinéraire exclusivement vélos/piétons, et donc sécurisé, du centre-ville au site touristique concerné.

Environnement :

La thématique environnement, en y intégrant les notions de valorisation / dénaturation du lac, de préservation / perturbation du milieu et d'impact sur la biodiversité, constitue la thématique largement commentée au sein des contributions.

Les inquiétudes sur l'impact environnemental du projet sont majoritaires, même si des citoyens expriment également que la passerelle mettra en valeur le lac à travers un nouveau point de vue. Sont évoqués la dénaturation du lac, la détérioration du milieu, la destruction du bois, la bétonisation à outrance, la perturbation des écosystèmes naturels...

S'agissant de l'emprise foncière réelle du projet, point d'inquiétude des citoyens, le maître d'ouvrage a bien intégré cette problématique et cherche pour cette opération à limiter au maximum la consommation d'espace. Les points d'ancrage (arrivées de la passerelle de chaque côté et massifs d'ancrage des câbles au vent) constituent une emprise au sol de moins de 20m².

Prenant en compte les nombreuses contributions relatives aux cheminements piétons/randonneurs, le maître d'ouvrage prévoit l'amélioration et la restauration des sentiers de randonnées existants côté Caurel et côté Guerlédan ainsi que l'aménagement d'un nouveau sentier (de 60m) côté Caurel afin de relier la passerelle au GR. Le balisage, la signalétique directionnelle et de sécurité permettront de guider et gérer les flux de visiteurs, évitant leur dispersion dans le bois.

Le bois de Caurel - de propriété privée - n'est pas accessible au public, en dehors du cheminement composé de la passerelle et de sa connexion nouvellement créée jusqu'au GR ainsi que du GR dans son entier linéaire. Son ouverture annuelle s'étend de mars à octobre.

S'agissant de la problématique de coupe/abattage d'arbres, ce point est également motif d'inquiétudes des citoyens de voir les bois de Caurel et de Cornec dénaturés par ce projet. Le maître d'ouvrage a travaillé à limiter l'impact du projet sur le milieu forestier. Côté bois de Caurel, 25 arbres seront abattus et 19 arbres côté bois de Cornec. Le travail sur ce point va se poursuivre avec le gestionnaire forestier du bois de Caurel, le Département des Côtes d'Armor et l'Office National des Forêts afin de poursuivre cet objectif de limitation de l'impact.

L'étude d'impact environnemental, menée du printemps 2023 à l'été 2024, a identifié la présence d'espèces protégées dans le périmètre du projet de passerelle himalayenne, et notamment certaines espèces de chauves-souris. Des mesures de protection et de mise en défens, souhaitées et formulées dans différentes contributions citoyennes, vont être mises en œuvre par le porteur de projet, en s'appuyant sur les préconisations formulées par l'association CAWA, mandatée pour une expertise spécifique par Loudéac Communauté (Cf. « Expertise des ardoisières du bois de Caurel »).

Pour compléter ce volet environnement, le mémoire en réponse rédigé à la suite de l'avis formulé par la MRAE, et intégré à la liste des documents accessibles dans la cadre de la PPVE, apporte des éléments de réponses aux contributions citoyennes qui font référence à cet avis en reprenant certains passages :

→ Recensement des espèces animales :

« **Réponse du maître d'ouvrage** : l'état initial concernant l'avifaune est basé d'une part sur 4 visites diurnes (février, mi-avril, mi-mai, mi-juin) par temps clair et sans vent durant les 2 heures suivant le lever du soleil, et une visite nocturne (fin mars) à partir d'un itinéraire de prospection au sein des bois et en bordure du lac, et d'autre part sur une exploitation des données naturalistes disponibles (Extraction par polygone pour l'ensemble des groupes faunistiques au sein de la base de données Faune-bretagne.org (Voir tableau 8 page 96 de l'évaluation environnementale). Ces données sont suffisantes pour évaluer les enjeux avifaunistiques du site et les incidences potentielles du projet.

Concernant les reptiles, des plaques installées dès le mois de février ont été prospectées mi-avril, mi-mai, mi-juin et le 3 juillet par temps sec et ensoleillé. L'ensemble des espaces favorables aux reptiles autour des plaques ont également été observés (Affuts) durant 45mn lors de chaque visite.

Le projet consiste en l'installation d'une passerelle située de 10 à 15 mètres au-dessus du plan d'eau, ancrée sur les coteaux secs et boisés à une cote de 144 mètres d'altitude (soit 20 mètres au-dessus du plan d'eau) et à une distance horizontale de 50 mètres du lac. L'ouvrage n'interfère donc physiquement avec aucun des milieux susceptibles d'être fréquentés par des mammifères aquatiques. En outre, la fréquentation, strictement limitée à des sentiers existants, se fera en décalage temporel avec la principale période d'activité de ces espèces (Crépusculaire et nocturne). »

→ Impact sur la biodiversité :

« **Réponse du maître d'ouvrage** : compte tenu de l'ancienneté des activités présentes aux abords du projet et de l'absence d'état initial préalable à leur autorisation il n'est pas possible d'en évaluer précisément leur responsabilité dans la très faible fréquentation actuelle de ce secteur par l'avifaune. Le chapitre 4.3.2 démontre par ailleurs que le nouvel usage (Passage de piétons à plus de 10 mètres au-dessus du plan d'eau) n'aura pas d'incidence significative sur les quelques oiseaux présents.

Concernant la boucle empruntant la passerelle et les abords de l'anse de Landroanec, seul le tronçon occupé par la passerelle (275 m) sera nouveau. Le reste de l'itinéraire emprunte le Tour du Lac et le GR37 et est d'ores et déjà emprunté par des randonneurs, y compris au sein de l'Espace naturel sensible du département qui assure le suivi et l'entretien du sentier. La partie sud du Bois Cornec, incluse dans cet ENS, abrite par ailleurs une activité d'accrobranche qui a été jugée compatible avec le statut de ce bois.

La randonnée, exclusivement piétonne sur ce secteur, n'est pas en soi une activité dérangement pour la faune, même en considérant l'augmentation de fréquentation due à la passerelle :

- Les usagers seront strictement cantonnés au sentier.
- Une large part de l'itinéraire se trouve en lisière du lac, légèrement en retrait dans le Bois et en partie basse de celui-ci, ce qui limite très fortement le risque de dérangement (Covisibilité, bruit) vis-à-vis de la faune présente au cœur du bois de Caurel et sur le lac (essentiellement le fond de l'anse de Landroanec, et en hiver). En l'occurrence, la passerelle et le tour du bois de Caurel seront clos en période de chasse (Mi-septembre à fin février ; Voir carte ci-après).
- La période d'ouverture de la passerelle et en particulier celle où la fréquentation sera maximale coïncide avec les niveaux les plus bas du lac durant laquelle les oiseaux d'eau, nettement moins abondants, se trouvent à distance de l'itinéraire du fait du marnage important au fond de l'anse.
- Les hypothèses de distribution des randonneurs (Tableau 16 page 189 de l'évaluation environnementale : de 38 à 135 par jour), la localisation des sentiers (Voir supra), et la nature de l'activité (Piétons) permettent de conclure à une absence d'effet barrière vis-à-vis des déplacements de la faune (Chiroptères : activités nocturnes, déplacements aériens ; Avifaune : déplacements aériens ; Mammifères terrestres : déplacements essentiellement nocturnes). Il s'agit

en effet d'une pratique diffuse, douce, plutôt silencieuse à laquelle les espèces fréquentant le lac et ses abords sont accoutumées et qui n'induit aucun risque de discontinuité écologique ou de dégradation d'un réservoir écologique. Le risque de dérangement peut de ce fait être considéré comme négligeable comparativement à d'autres pratiques existantes sur ce site tel que la chasse, les travaux sylvicoles, ou l'accrobranche.

- A titre de comparaison, la notion d'effet barrière pour la faune terrestre est évoquée pour du trafic routier à partir d'environ 4000 véhicules/jour.

Comme il est mentionné dans l'étude (p 182 de l'évaluation environnementale), compte tenu de l'objet et des dimensions très réduites des aménagements (275 m de passerelle au-dessus du lac de Guerlédan ; Emprise au sol des extrémités de la passerelle = env. 15 m² ; Aire de stationnement = 5167 m²), de la distance au site Natura 2000 le plus proche (A 3 km à l'est : secteur Est du site « Forêt de Quénécan, vallée du Poulancre, landes de Liscuis et gorges du Daoulas » correspondant à la vallée du Poulancre), et de l'absence d'incidence sur des espèces d'intérêt communautaire susceptible de fréquenter à la fois le sentier, ses abords, et les différentes zones du site Natura 2000, le projet n'aura aucune incidence significative sur ce site. »

→ Impact sur les arbres :

« **Réponse du maître d'ouvrage** : comme il est indiqué dans l'évaluation environnementale, le Bois de Caurel et le Bois Cornec sont soumis au régime forestier. Le changement de destination (Installation d'une passerelle à chaque extrémité dans le cas présent) dans un ensemble boisé de plus de 2,5 ha (ce qui est le cas ici) nécessite une demande d'autorisation de défrichage, qu'il y ait ou non abattage d'arbre. Le Bois Cornec étant propriété départementale, cette demande est requise quel que soit la surface concernée par le défrichage.

Côté Caurel (Bois soumis à un Plan Simple de Gestion), la surface à défricher représente environ 360 m² et concerne 25 arbres ou arbustes (Donnée acquise suite à l'implantation précise du projet sur le terrain et à un levé topographique complémentaire en août 2024). »

→ Traffic routier - Place de la voiture :

« **Réponse du maître d'ouvrage** : le tableau 15 page 184 de l'évaluation environnementale, évalue le nombre de véhicules par jours liés à l'utilisation de la passerelle sur la base d'hypothèse formulées en préambule du chapitre 4.5.1. Selon cette simulation, le trafic supplémentaire induit pourrait varier de 100 à 360 véhicules (Rappel : hypothèse la plus défavorable). L'incidence de ce trafic sur la qualité de l'air est impossible à simuler avec précision en raison du faible nombre de véhicules concernés et des incertitudes sur la modalité de répartition au cours de la journée et sur les différentes routes permettant de rejoindre un point de départ de sentier menant plus ou moins rapidement à la passerelle. Une telle évolution ne justifie pas d'analyse quantitative de l'incidence sur la qualité de l'air dans un environnement naturellement aéré et très peu urbanisé.

Pour les mêmes raisons, et compte tenu de la volonté de privilégier un scénario alternatif favorisant les modes doux, l'impact de l'augmentation de trafic sur l'environnement sonore des riverains de routes locales peut être considéré comme négligeable.

L'incidence paysagère de la voiture sera limitée et négligeable en raison de la localisation du projet d'aire de stationnement, au nord des parkings du complexe sportif départemental et de l'accrobranche (Non perceptible depuis les espaces naturels environnant (Plantation d'une haie bocagère dense) et depuis la rue du Lac) et/ou d'une valorisation de l'espace situé aux abords de l'ancienne gare de Mûr-de-Bretagne.

Compte tenu de la dispersion des usagers sur les différents points d'accès au Tour du lac, impossible à définir dans le détail, l'augmentation sera en définitive limitée (quelques %) et ne nécessite pas d'aménagement de voirie spécifique. On notera par ailleurs que la prochaine mise à deux fois deux voies de la N164 fluidifiera le trafic aux abords de Guerlédan.

En réalité, une partie des usagers attirés par la présence de la passerelle se rendra sur site en bus (Tour opérateurs), à pied (Randonneurs effectuant tout ou partie du Tour du lac), ou à vélo (Proximité de la Vélodyssée). Des scénarios alternatifs à l'accès en voiture sont à ce titre présentés dans l'étude et sont destinés à favoriser ces modes de déplacement doux à partir du bourg de Guerlédan (Parking ancienne gare à proximité immédiate d'une voie verte). »

→ Accessibilité :

Réponse du maître d'ouvrage : les sentiers existants de part et d'autre de la passerelle sont totalement impraticables pour les PMR (Voir photos et descriptions dans l'étude d'impact).

A noter que la passerelle n'est pas soumise à la Loi sur l'accessibilité de 2005, n'étant pas un Etablissement Recevant du Public (ERP).

→ Mesures d'évitement ou de réduction :

« **Réponse du maître d'ouvrage** : plusieurs mesures d'évitement ou de réduction sont au contraire détaillées dans l'étude d'impact. La MRAe signale d'ailleurs elle-même dans son avis que « l'implantation de la passerelle fait l'objet d'une justification environnementale satisfaisante, appuyée par des mesures d'évitement et de réduction pertinentes et détaillées. »

☞ L'impact résiduel sur la biodiversité sera en définitive très faible (25 arbres ou arbustes côté Caurel et 19 côté Guerlédan dont aucun ne présente d'habitat effectif ou potentiel d'espèces protégées et/ou rares (Avifaune, chiroptères, insectes saproxyliques). Il s'agit en majorité de jeunes arbres montrant des signes de dépérissement, de chandelles, et de cépée. La plantation de haies bocagères (500 mètres) autour de la future aire de stationnement et le long du chemin menant à l'accrobranche compensera les abattages. La pérennité des arbres sera plus importante du fait qu'ils seront plantés sur pente faible et des sols relativement profonds contrairement à la situation des secteurs à défricher (Coteau à sols superficiels, secs et caillouteux, acides et oligotrophes). Cette mesure de compensation sera directement pilotée par Loudéac communauté et son service environnement. Les essences seront choisies au regard du contexte. Leur plantation et entretien seront suivis par le service environnement de Loudéac communauté. »

→ Mesures de suivi :

Réponse du maître d'ouvrage : le chapitre 6 décrit les mesures de suivi prévues concernant le risque de dérangement des chiroptères, l'état de conservation des pelouses et landes sèches, et le taux d'occupation des parkings existants et du nouveau parking côté Guerlédan. Le département sera associé aux suivis écologiques.

L'augmentation de la fréquentation des sentiers autour du lac pourrait profiter aux commerces existants dans différents sites et centre-bourgs sans qu'il soit possible d'anticiper sur les comportements individuels (Rappel : la passerelle vise avant tout à favoriser la pratique de la randonnée).

Le confort des usagers sera amélioré par la restauration de quelques portions de sentier (Elément mentionné dans l'étude d'impact).

L'accès à la passerelle depuis la future aire de stationnement ou de dépose se fera par deux points, entièrement sous maîtrise foncière Loudéac communauté :

- Via un sentier dédié en partie existant et arboré qui contourne le camping communautaire par le sud puis rejoint le GR37 et la passerelle. Il n'aura aucune incidence sur les usages existants.
- Via un passage existant pour partie par le chemin accédant au parcours de l'accrobranche puis par une liaison nouvelle qui sera créée dans l'emprise foncière du camping Le Point de Vue, propriété de Loudéac communauté. Cet accès « nord » à la passerelle est présenté dans le dossier d'étude d'impact initial (page 216 à 220 de l'évaluation environnementale). Il n'y aura donc pas d'interférence ni de dérangement entre les randonneurs et les pratiquants de l'accrobranche et leurs encadrants ni avec l'activité du camping.

Finance

Réponse du maître d'ouvrage :

Le budget consacré à l'opération fait l'objet de contributions plutôt négatives. L'affectation de moyens financiers jugés important est un argument opposé au projet, les citoyens préférant que ces crédits soient fléchés vers des compétences du quotidien telles que la santé, l'école, le transport, les commerces...

Cela renvoie à l'exercice des compétences et au niveau de collectivités auxquelles celles-ci sont rattachées. Si la commune dispose de ce qui est appelé « clause générale de compétence », elle ne dispose pas nécessairement des moyens d'agir par exemple sur la santé (du ressort de Etat), l'école (Ministère de l'Education Nationale), les transports (du ressort de la Région).